

Université Libre de Bruxelles

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

Faculté des Sciences

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

"Gestion de l'eau en tant que bien commun : entre conflit et coopération, l'étude de cas de Sainte-Soline"

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par

« BRACHET, Julie »

en vue de l'obtention du grade académique de

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

« Finalité et type du Master : Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG »

Année Académique : 2023-2024

Directeur : Prof. Mancilla Garcia Maria

Remerciements

Je voudrais remercier avant tout les militant.e.s qui se battent quotidiennement pour la préservation du vivant. À cette attention, je remercie celles et ceux qui m'ont fait confiance et m'ont partagé leurs expériences.

Je tiens également à remercier mes ami.e.s qui m'ont soutenu dans cet exercice difficile et très prenant : Mailys, Géorgie, Andrea, Alix, Alicia, Lou et bien d'autres à Bruxelles et ailleurs.

Ma famille doit également être remerciée pour sa patience à mon égard, son soin, sa relecture et ses retours constructifs. J'espère la rendre fière de mettre à l'honneur la zone géographique choisie pour ce mémoire, mais aussi stimuler son engagement environnemental.

Enfin, pour m'avoir accompagnée et conseillée au fil de l'année et, en toute honnêteté, inspirée pour ce sujet, Maria, sans qui je me serai perdue bien vite dans la rédaction de ce mémoire.

Table des matières

Résumé.....	5
I/ Introduction.....	6
II/ Développement théorique.....	11
1 - Bien commun.....	11
2 - Conflits et coopération.....	12
III/ Cas d'étude.....	16
1 - Gestion de l'eau en France.....	16
2 - Qu'est-ce qu'une méga-bassine.....	17
3 - Débats autour des méga-bassines.....	19
4 - Les collectifs présents.....	21
5 - Historique de la lutte contre les mégabassines et déroulé du week-end du 25 mars.....	22
IV/ Méthodologie.....	24
1 – Entretiens.....	24
2 – Traitement des données.....	25
3 – Limites de méthodologie.....	26
V/ Résultats d'analyse et discussion.....	27
A/ Communs : politique et gestion de l'eau.....	29
1. Gestion politique de l'eau en tant que bien commun.....	29
2. Politique en place.....	33
B/ Conflits et coopération extérieurs au mouvement militant.....	35
1. Traitement médiatique.....	35
2. Répression.....	38
C/ Conflits et coopération au sein du mouvement.....	41
1. Identité et organisation de la manifestation.....	41
2. Affect, création et renforcement des liens.....	45
D/ Autres formes de conflits et coopération.....	47
VI/ Conclusion.....	50
Annexe.....	53
Bibliographie.....	54

Table des figures

Figure 1 Découpage administratif de la région (Douez et al., 2020).....	18
Figure 2 Implantation des retenues de substitution	18
Figure 3 Tableau explicatif des thèmes identifiés.....	27
Figure 4: Représentation des thèmes et codes identifiés	28

Résumé

L'eau est un élément vital pour la vie sur Terre. Sa raréfaction et la détérioration de sa qualité entraînent aujourd'hui des questions quant à sa gestion et les systèmes qui soutiennent son extraction. Cette ressource peut être identifiée de bien des manières, celles qui la considèrent en tant que bien commun seront le point de départ de cette recherche.

La France a connu en mars 2023 à Sainte-Soline, un épisode de conflit important lié à la mise en place de retenues de substitution, suite à des affrontements entre les forces de l'ordre et des militant.e.s venu.e.s protester contre cet accaparement de la ressource. Ces structures, aussi appelées méga-bassines, ont été proposées comme solutions face au dérèglement climatique, sécheresses, pénuries d'eau et restrictions d'irrigations qui en découlent. En effet, le modèle agricole productiviste demande d'importantes quantités d'eau, les cultures résistent mal aux vagues de sécheresse et aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents ces dernières années.

C'est non seulement pour dénoncer un modèle d'agriculture gourmand en eau, mais aussi au nom de l'eau en tant que bien commun que se sont réuni.e.s des milliers de manifestant.e.s le 25 mars 2023. Ce week-end a été marqué par une violence particulièrement intense lors des affrontements avec les forces de l'ordre. Néanmoins, d'autres formes de relations tissées ont pu permettre aux opposant.e.s de se coordonner lors de la manifestation.

La question de la gestion de l'eau en tant que bien commun sera abordée pour comprendre les réseaux de conflits et de coopérations qui ont été vécus par certain.e.s venu.e.s défendre les biens communs.

Cette lutte pour la préservation et l'usage d'un bien commun a permis de mettre en lumière le fait que la coopération et le conflit ne sont pas de phénomènes qui s'opposent, mais se complètent et s'entretiennent. Des notions de justice, d'identité collective et de traitements extérieurs de l'évènement (entre autres) ont été identifiées comme nourrissant la réflexion de la gestion des communs et des réseaux de conflits et coopération.

Mots clefs : Bien commun, gestion de l'eau, conflit, coopération, militantisme, politique.

I/ Introduction

L'eau douce représente moins de 3% du volume total de l'eau sur Terre. Cet élément est un enjeu crucial pour la survie du vivant, parfois générateur de conflits et s'inscrit aujourd'hui au cœur des débats politiques. La raréfaction de la ressource, les problématiques de partage et de gestion, les tensions d'usage qu'elle suscite posent aujourd'hui question particulièrement dans un contexte d'incertitude face au dérèglement climatique. Bien que son statut en tant qu'élément vital fasse consensus, la perception de l'eau et la gestion qui en découle suscitent des visions différentes, parfois des divisions clivantes que ce soit globalement ou à échelle locale.

L'eau peut en effet être considérée comme une ressource privatisable, exploitable, remplaçable, un objet de divertissement, un moyen de transport, un facteur de développement économique, comme un bien, patrimoine commun, un droit ou encore comme une entité à qui nous appartenons. Ces différentes perceptions, (entre autres) déterminent son utilisation et donc sa gestion.

Ce mémoire cherche à comprendre comment, la gestion de l'eau en France est abordée dans le secteur agricole et face aux enjeux du dérèglement climatique. Le cas de la France est intéressant puisque sa politique de gestion a marqué à une fracture et élargi le fossé entre militant.e.s et politiques lors de la mise en place d'un projet de méga-bassines dans le département des Deux-Sèvres. En France, l'eau est inscrite dans le code de l'environnement comme : « Patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » (*Article L210-1 - Code de l'environnement - Légifrance, 2022*)

L'eau est aujourd'hui et plus que jamais, au cœur des enjeux du monde agricole français. Dans un contexte de croissance démographique et de concurrence économique mondiale, elle a été ces dernières décennies, majoritairement régie par un productivisme intense. Cela a généré une raréfaction de la ressource accompagnée d'une détérioration de sa qualité impactant directement ses usagers, parmi lesquels, l'agriculture. Dans un but de rentabilité accrue, les producteur.ice.s adoptent des technologies perpétuellement renouvelées qui cherchent à rendre l'irrigation plus efficiente sur des territoires qui s'épuisent du fait de leurs pratiques agricoles extensives. La communauté paysanne est directement affectée par ces choix d'exploitation autant dans sa santé physique et mentale, que dans son quotidien avec les faibles revenus qu'elle en retire (Joubert,

2021). Pour assouvir cette soif de production et d'extension de l'agriculture de masse, il faut plus de place, plus de technologies, plus d'intrants, plus d'eau.

Côté environnemental, les intrants chimiques (pesticides, insecticides...) n'impactent pas que les cultures, mais aussi les sols (Thompson, 2023). En effet, par effet de lessivage et d'écoulement, ces intrants se retrouvent bien souvent dans les eaux avoisinantes des champs et les nappes phréatiques (Thompson, 2023). L'eau est donc indirectement impactée qualitativement par certaines techniques d'agriculture du fait des pollutions chimiques. Avec le cycle hydrologique et une circulation d'amont en aval, ce sont plusieurs points d'eau et les écosystèmes qui en dépendent tout au long du trajet vers l'océan qui sont impactés.

À cela s'ajoute la quantité d'eau douce prélevée pour l'irrigation des cultures. Ces quantités sont considérables puisqu'en 2019, l'agriculture française prélevait 3.2 milliards de mètres cubes d'eau pour l'agriculture, dont près d'un tiers en eaux souterraines. Plus de 80% de ces prélèvements sont utilisés pour l'irrigation (*L'eau en France*, 2023). La ressource est donc aussi affectée quantitativement par les pratiques agricoles intensives.

Bien que notre système de production alimentaire dépende évidemment de l'eau pour perdurer, nous continuons à la polluer et à prélever de trop grandes quantités. Cette dégradation qualitative et quantitative de l'eau douce entraîne des conséquences sur toute l'échelle du vivant, humain.e.s compris (Thompson, 2023). Le vivant déterminant la base des exploitations agricoles, l'agriculture, s'en trouve elle-même dégradée ainsi que les conditions de travail et la santé des professionnel.le.s du secteur.

À ces problématiques s'ajoute celle du dérèglement climatique. Complexe et multifactoriel, il agit sur l'eau et l'agriculture. Les épisodes climatiques extrêmes tels que les vagues de sécheresses et les fortes inondations sont des phénomènes de plus en plus fréquents ces dernières années (Intergovernmental Panel On Climate Change (Ipc), 2023). Chaque été en France, des restrictions liées à la consommation de l'eau sont mises en place par les autorités, parfois lors d'épisodes de canicules. En 2023, le gouvernement français a par ailleurs mis en place une plateforme permettant aux citoyen.ne.s de vérifier si leur zone d'habitation était soumise à des restrictions saisonnières. Ces restrictions peuvent affecter les ménages, professionnel.le.s du monde agricole et les espaces publics (*VigiEau*, 2023).

De fait, les agriculteurs et agricultrices doivent faire face à une raréfaction des ressources disponibles avec dans le même temps des enjeux de production accrus, le tout dans des conditions économiques et météorologiques de plus en plus rudes.

L'utilisation d'intrants chimiques participe à l'effondrement de biodiversité. L'utilisation des sols à la perte d'habitat. Cette liste de répercussions n'est pas exhaustive. Ainsi, l'agriculture contribue au changement climatique tout comme celui-ci l'impacte.

En 2022, la France était le 6^e exportateur de produits agricoles et agroalimentaires mondial. Un peu moins de 50% de son territoire hexagonal est utilisé à des fins agricoles (*Infographie - Le secteur agricole & agroalimentaire, une puissance à l'export, stratégie pour l'économie du pays*, 2023; *L'eau en France*, 2023). Si les ressources en eau s'amenuisent, il est impératif de trouver des alternatives au système agraire dont nous dépendons actuellement. Il en existe, on peut par exemple citer la permaculture, qui se définit par la culture basée sur la notion d'écosystème en culture. Elle a pour objectif de réduire un minimum les intrants et sortants de la production, maximise les échanges entre espèces (végétales, animales, champignons et insectes) dans une logique d'association de cultures sur une même parcelle et un travail du sol très limité. Le concept d'agroécologie est aussi mis en avant ces dernières années. Cette technique consiste à aborder l'agriculture en y intégrant les écosystèmes et vise une production durable à travers des approches transdisciplinaires (Stassart et al., 2012). On peut également mentionner des pratiques d'adaptation qui s'inspirent de savoirs traditionnels en agriculture via l'utilisation de déchets organiques pour améliorer la fertilité des sols par exemple (Solomon et al., 2016).

À défaut d'évolution, le modèle productif agricole dépend fortement des ressources en eau, leur exploitation est un enjeu quotidien surtout avec la raréfaction de cette dernière. Ces problématiques sont au cœur des débats en France puisque l'eau, réserve vitale sous pression à la fois de la demande et des pollutions, doit être gérée de façon globale, au moins à l'échelle du pays. Cette ressource pose également des enjeux géopolitiques, parfois générateurs de conflits. Ce mémoire n'approfondira pas l'aspect transnational de la gestion de l'eau puisque d'autres chercheurs se sont déjà penchés sur le sujet (Pfeiffer & Leentvaar, 2013; Sivakumar, 2011; Wolf, 2007). Dans un contexte de tensions accrues, la gestion de la ressource demande donc des réglementations et discussions afin de limiter les abus et de garantir un accès libre et sain à tou.te.s tout en respectant les écosystèmes, l'application du terme « commun » est une piste pour en améliorer la gestion.

On peut alors se demander, dans le cas de la gestion de l'eau en France, comment cette dernière est appréhendée et les conséquences, sociales et environnementales de ces choix de gestion. La

priorité donnée aux industriels ou aux agriculteurs dans une logique économique a déclenché de fortes mobilisations citoyennes ces dernières années. C'est dans le cadre d'un projet justifié par l'État comme adaptation au dérèglement climatique et aux sécheresses estivales de plus en plus sévères (particulièrement pénalisant pour le secteur de l'agriculture) qu'on a pu observer une fracture au sein de la société dans la vision non seulement autour de la gestion de l'eau, mais aussi, plus globalement, autour des fondamentaux du secteur agricole. Au cœur du débat, il s'agit de prendre en compte les difficultés déjà importantes de l'agriculture et son avenir face au dérèglement climatique sans compromettre la beauté et qualité des éléments naturels qui la composent (entre autres). Des chercheurs et chercheuses se penchent déjà sur des solutions technologiques (comme les modifications génétiques) pour rendre plus résistantes les plantes cultivées, mais ces solutions ne correspondent pas à une vision à long terme et ne résolvent pas l'impact des stress hydriques et thermiques à répétition. L'utilisation des organismes génétiquement modifiés pour s'adapter au dérèglement climatique et répondre à la demande alimentaire grandissante est également un sujet à débat qui a engendré des mouvements de contestations (Hommel & Godard, 2002), mais cela sortant du cadre de ce mémoire, ne sera pas traité.

Dans un contexte où la moindre disponibilité de la ressource exacerbe les conflits d'usage, le gouvernement français a choisi de soutenir l'instauration de retenues de substitution afin de soutenir le modèle agricole actuel.

Les retenues de substitutions, aussi appelées « méga-bassines » par les opposant.e.s, sont de larges réserves d'eau ayant pour but de pomper et stocker l'eau des nappes l'hiver pour des fins d'irrigation l'été. Ces réserves, conçues par des groupements d'agriculteur.ice.s et financées en partie par des fonds publics, font aujourd'hui débat. Leur déploiement en France a donné lieu à des manifestations puis de violents affrontements entre les opposant.e.s et les défenseur.euse.s. C'est le modèle productiviste de l'agriculture et l'accaparement de l'eau qui est remis en question par les opposant.e.s. En effet, si ces bassines puisent l'eau dans les nappes pour ne la distribuer qu'à une poignée d'irrigant.e.s ce sont aussi pour une majorité de champs cultivant du maïs, culture très gourmande en eau. Se pose alors la question de la légitimité, de la pertinence et de l'utilisation de l'eau pour une partie restreinte de producteur.ice.s surtout dans un cadre où le dérèglement climatique impacte sans distinction tout le milieu agricole. Alors que ces structures bénéficient de subventions de l'Etat, elles n'en relèvent pas moins d'une forme de privatisation qui va à l'encontre du « patrimoine commun » comme défini dans le droit français. Comment cette stratégie est alors perçue par les opposant.e.s du projet ? Quels types de réseaux et relations humaines peuvent émerger d'une vision commune de cet élément lors d'affrontements particulièrement violents pour la défense d'une ressource commune, mais gérée de manière inéquitable ? Et comment gérer une

ressource considérée par certain.e.s comme bien commun à l'échelle d'un territoire, d'une région ou d'un pays ?

C'est dans le cadre du projet de 19 retenues de substitutions dans les Deux-Sèvres votées en 2017 que ce mémoire s'inscrit. Il souhaite questionner la vision de l'eau comme bien commun défendue par les opposant.e.s des retenues de substitutions lors de la mobilisation du 25 mars 2023 à Sainte-Soline. Il est aussi question d'aborder les réseaux de conflits et coopération qui peuvent émerger de cette même conception de la ressource. Cela sera illustré par les relations tissées, renforcées et qui ont opéré lors de ces deux jours, essayer d'en expliquer les causes et conséquences. L'objectif étant d'explorer les liens entre les visions de l'eau, sa gestion et les tensions et coopérations résultant des désaccords sur les stratégies d'adaptation au dérèglement climatique. Il sera ici étudié, du côté militant, leur vision et appréhension de la lutte qui les a menés à défendre l'eau contre un système agricole jugé injuste et incompatible avec les prédictions climatiques.

II/ Développement théorique

Afin de pouvoir appréhender sur des bases communes la manière dont seront traitées les informations et l'issue de ce mémoire, il est ici question de définir ensemble les quelques mots clefs qui le structurent.

1 - Bien commun

Le mot « commun » peut résonner de bien de manières différentes d'un esprit à l'autre. On pense à quelque chose de collectif, mais à quoi cela s'applique-t-il exactement et comment peut-on traiter de la question des communs ? De nombreux chercheurs se sont posés ces questions et ont proposé des approches diverses. Nous aborderons celles qui permettent de comprendre au mieux les réseaux et relations qui ont opéré lors du week-end à Sainte-Soline.

D'un point de vue économique, on définit le commun comme bien rival non excluable. Ce terme entend que le bien est utilisable sans exclure personne, mais que la consommation de l'un.e empêche la consommation de l'autre. Cette vision du commun pose alors la question de qui consommera, comment, combien.

Alors qu'Hardin maintenait l'idée selon laquelle les biens communs ne peuvent être que voués à disparaître du fait de l'incapacité des humains à les gérer durablement et collectivement, Ostrom a prouvé par son travail empirique et en laboratoire, que la fatalité qu'Hardin attribuait à ce type de bien n'existe pas. Cette chercheuse américaine a mené avec son équipe de nombreuses études sur la gestion collective des biens communs et énoncé en 8 principes les caractéristiques communes des communs gérés de façon soutenable. Ces 8 principes cités lors d'une étude (Seward & Xu, 2019) sont les suivants :

- Définir des limites du groupe
- Coordonner les lois du gouvernement des communs aux besoins et conditions locales
- S'assurer que celles et ceux touchés par les règles participent à leurs modifications
- Développer un système au sein de la communauté pour encadrer les comportements des membres
- S'assurer que les règles de la communauté sont respectées par les autorités extérieures
- Développer un système de résolution de dispute au sein du groupe simple et accessible
- Un système de sanction gradué pour celles et ceux qui brisent les règles établies, construire un niveau de responsabilité graduel autour du commun (Seward & Xu, 2019).

Ces deux théories proposent une vision différente d'un même projet : un commun. La théorie d'Ostrom est la plus répandue dans la littérature scientifique, elle a d'ailleurs reçu un prix Nobel d'économie en 2009 pour son travail sur les communs. Néanmoins, son approche a aussi été critiquée, notamment pour ne pas assez appréhender les questions de pouvoir au sein du groupe ni la réelle position de l'État et des puissances publiques dans la gestion des communs (Calvo-Mendieta et al., 2014).

D'autres comme Francesca Bellotti affirment que les communs peuvent être considérés comme un projet collectif constamment en route, c'est un effort d'accomplir les principes de la vie collective comme la justice, l'accès égalitaire aux droits et aux ressources pour un : « *world we share without owning it* »¹ (Belotti, 2015). Elle souligne par ailleurs que les solutions apportées à la gestion des communs sont souvent la privatisation ou la nationalisation. Soit le bien est rendu public, ce qui est coûteux pour l'État et souvent confère un accès sans limites ni règles, soit il est rendu privé en espérant que les comportements individuels bénéficient au collectif. Enfin, selon Belotti, les communs peuvent aussi être aussi considérés comme des biens relationnels dans le sens où des réseaux de défense du commun ou de réappropriation peuvent s'organiser en coopération puisqu'ils impliquent des relations et interactions entre différents acteurs au sein d'un même contexte social et environnemental.

La vision de l'eau en tant que bien commun soulève de nombreuses questions quant à sa gestion. La première, et, dont découlent de nombreux conflits autant locaux qu'internationaux, est celle de délimiter le système de prise de décision autour de sa gestion comme l'énonce Ostrom. Le système de prises de décisions et de gestion de l'eau en France est complexe et actuellement contesté. Ce mémoire a pour objectif de tenter de comprendre comment en France, l'eau pourtant considérée comme bien commun, génère une telle fracture au sein de la population autour de sa gestion. Il vise à questionner les limites du groupe décisionnaire quant à sa gestion censée être collective et inclusive.

2 - Conflits et coopération

À l'échelle humaine et dans un contexte de biens communs, la question de la coopération a été étudiée et les recherches menées sur cette dernière nous permettront d'expliquer ce qui a été observé lors du week-end de protestation à Sainte-Soline. En effet, en utilisant le « dilemme du

¹ « Un monde qu'on partage sans qu'il nous appartienne »

prisonnier », des chercheur.euse.s ont décortiqué les mécanismes entre individus face à une situation particulière. Ce dilemme repose sur le fait qu'on propose à des personnes de choisir entre coopérer ou pas sans qu'elles puissent communiquer. Là où réside l'enjeu est que, si les deux coopèrent, elles y gagnent. Si aucun.e ne coopère, elles y perdent. Si seulement un.e des deux choisit de coopérer, le ou la non-coopérant.e gagne encore plus que s'ils coopèrent à deux. Cet exercice était répété plusieurs fois d'affilées par les joueur.euse.s. Il a été observé qu'en général, aucun.e des deux ne coopérait dans l'espoir que l'autre coopère, menant à une situation où tout le monde perd. Il est donc mis en lumière le caractère individualiste des humain.e.s où l'appât d'un plus grand gain personnel l'emporte sur un gain moyen à deux. Il est cependant reproché à cette méthode la non-communication entre les personnes, ce qui ne reflète pas exactement la réalité (Ruttan, 1998). Cependant il a été démontré que les personnes sont plus aptes à coopérer lorsqu'elles savent que ce sera réciproque (Schlager, 2012). On parle alors de réciprocité, ce qui se vérifie, par exemple, lorsque les participant.e.s peuvent faire l'expérience de la réciprocité plusieurs fois pendant le jeu. Il existe différentes formes de réciprocité, la réciprocité directe (basée sur ce qu'on voit, les visages, les intentions) et indirecte (basée sur la réputation) (Nowak, 2012). « La réciprocité est une condition pour Ostrom que les individus coopèrent, avec la réputation et la confiance » (Schlager, 2012). L'action collective repose en effet de la confiance que les acteur.ice.s ont dans leur capacité à agir ensemble et elle peut être renforcée par la solidarité dans les mouvements sociaux (Jasper, 2014). Réciproquement, partager un destin commun et une identité augmente le niveau de confiance (Farias, 2017).

De manière plus précise, la coopération dans le cadre de l'eau est définie comme un évènement au cours duquel une ou plusieurs parties coordonnent leurs actions avec d'autres acteur.ice.s pour sécuriser le partage de l'eau où en reconnaissant l'accès à l'eau d'autres parties. (Ravnborg et al., 2012).

D'un point de vue global, la coopération mène à des coalitions de personnes qui ont une pensée et/ou des valeurs communes, mais cette dernière peut également mener à attiser et entretenir des conflits préexistants (Mancilla García et al., 2019). Le lien entre conflit et coopération est étroit. En effet, nous verrons comment ces deux concepts se complètent et s'influencent.

Dans la littérature, on retrouve de nombreuses recherches qui font écho au lien de conflits et commun. Selon Edella Schlager, le conflit émerge entre acteur.ice.s d'un commun lorsqu'ils sont en compétition pour la meilleure unité de ressource ou bien lorsqu'il s'agit de l'utilisation de certaines technologies (Schlager, 2012). Dans le cas des méga-bassines et des affrontements qui en ont découlés à Sainte-Soline, on retrouve ces deux éléments. La meilleure unité de ressource étant

l'eau douce qui se fait de plus en plus rare, la technologie étant les retenues de substitution elles-mêmes. Les méga-bassines ont été pensées pour permettre l'irrigation des terres de certain.e.s agriculteur.ice.s seulement en réponse aux restrictions d'étiage l'été. Le conflit qui en a émergé découle du désaccord avec cette privatisation de cette ressource pour un groupe restreint de personnes soutenant un système agraire très gourmand en eau. Il est donc non seulement reproché l'accaparement de l'eau en tant que bien commun, mais également le système agricole productiviste qu'il sous-tend. Ici encore, la délimitation du groupe gérant et bénéficiant de l'eau pose question puisqu'il est à l'origine du conflit.

La problématique de cette délimitation et des conflits qui en résultent se pose à différentes échelles. Bien qu'il existe effectivement des conflits à l'échelle internationale, on en retrouve aussi de nombreux au sein d'un même état, et ce, partout dans le monde (Wolf, 2007). Dans le cas de l'eau plus précisément, certain.es affirment que l'intensité et la fréquence d'un conflit augmentent à mesure que l'échelle diminue du global au local (Hileman et al., 2016). Les conflits liés à l'eau sont nombreux et répertoriés chronologiquement par une base de données accessible (worldwater.org). Ici, le conflit est considéré comme un évènement où interviennent de la violence (blessures ou mort) ou des menaces de mort (verbales, militaire ou démonstration de force). Les chercheur.euse.s ne prennent pas en compte les décisions prises en gestion de l'eau qui auraient un impact sur les populations (comme les migrations) ni les évènements extrêmes (sécheresse, inondations) (Pacific Institute, 2023). Les conflits ont été classés en 3 catégories en fonction de la place de l'eau :

- L'eau en tant qu'arme, utilisée comme outil lors de conflit
- L'eau en tant que dommage où la violence l'affecte de manière intentionnelle ou accidentelle
- L'eau en tant que déclencheur de conflit où un désaccord sur le contrôle, la raréfaction ou l'accès économique ou physique de l'eau déclenche de la violence.

Le week-end du 25 mars 2023 de Sainte-Soline a été répertorié comme faisant parti de la troisième catégorie.

Quoiqu'il en soit, le conflit est cher, perturbant et interfère avec les efforts des humain.e.s contre la souffrance, la dégradation de l'environnement ou l'objectif de croissance économique (Wolf, 2007). Il n'est cependant pas uniquement source d'issues négatives comme nous le verrons, il peut également être source de créativité, attiser les liens de coopération, permettre des avancées sociales, et, aussi environnementales.

Le conflit dans le cadre de l'eau est défini comme un événement où une ou plusieurs parties défient une autre partie pour l'accès à la ressource. Cela englobe : le vol de l'eau en terme juridique, une utilisation excessive de l'eau (qualitativement ou quantitativement), de la violence ouverte et des agressions empêchant l'accès aux autres parties. (Ravnborg et al., 2012).

Le lien entre conflit et coopération est souvent dans l'opposition des deux termes. Pourtant, il existe des points de convergence. Dans le cadre de la gouvernance de l'eau en tant que bien commun, on retrouve l'idée selon laquelle la coopération entre acteur.ice.s partageant une même vision peut renforcer un conflit préexistant (Mancilla García et al., 2019). Ce phénomène a pu être observé lors du week-end du 25 mars où les militant.e.s venu.e.s soutenir la lutte qui datait de plusieurs années contre les mégabassines se sont vu.e.s réprimé.e.s par une violence policière particulièrement intense.

De plus, face à un ennemi commun, des formes de coalitions temporaires ont été étudiées et ces événements s'opèrent autant au cours de l'histoire humaine que dans les différentes strates du vivant (Arenas et al., 2011). La convergence des luttes étant un point particulièrement important des coalitions organisant la manifestation à Sainte-Soline, on retrouve des luttes paysannes, des luttes écologistes et sociales qui se sont agrégées pour finalement réussir à former un rassemblement de milliers de personnes. Pourtant, ne trouvant pas toujours d'accord sur les modes d'actions et les idéaux politiques, ces groupes ont réussi à faire front dans une lutte locale pour le bien commun.

Bien qu'on retrouve des liens entre eau, bien commun, conflits et coopération, Peter Gleick nous rappelle que toutes les formes de désaccord autour de la gestion de l'eau ne mènent pas fatalement qu'à de la violence, mais qu'on peut aussi voir émerger des discussions, négociations et résolutions non-violentes (Gleick & Shimabuku, 2023).

Ce mémoire présentera d'abord le contexte dans lequel s'inscrivent les enjeux liés aux mégabassines exposant d'abord le système de gestion de l'eau en France. Cette partie a pour but de permettre de comprendre la situation dans sa globalité puisqu'il s'agit ici d'un système complexe mêlant politique, environnement et histoire. La méthodologie pour répondre à la question de recherche sera ensuite abordée avant de présenter les résultats. La dernière partie articulant les résultats et la discussion traitera de ce qui a été abordé lors des entretiens et sa confrontation à la littérature scientifique. Il sera d'abord abordé la notion d'eau en tant que bien commun et les perspectives que cela amène dans notre étude de cas. Les parties suivantes visent à expliquer et

nuancer la binarité qu'on associe souvent au conflit et à la coopération comme deux phénomènes opposés. La structure même des arguments avancés ne s'organisera donc pas en séparant le conflit de la coopération, mais plutôt en tentant d'illustrer comment ils s'influencent et ce qui peut en émerger premièrement face aux acteur.ice.s extérieurs, puis au sein du mouvement militant lui-même.

III/ Cas d'étude

1 - Gestion de l'eau en France

Historiquement, on remarque qu'après la Seconde Guerre mondiale, la France voit un essor de l'industrie, de la population et de l'agriculture. Cette croissance touchant ces trois secteurs s'accompagne d'une demande exponentielle en eau et par conséquent nécessite la mise en place de sa gestion. (Hugues, 2021).

Voici les dates importantes qui expliquent la situation de la gestion de l'eau en France aujourd'hui.

- En 1964, la France promeut une loi sur la gestion des grands bassins versants qu'on compte au nombre de 12. C'est aussi l'année de création des agences de l'eau, qui ont pour rôle de collecter « des redevances sur les usages de l'eau et le financement de projets favorisant la préservation et reconquête du bon état de la ressource. ». (*Gestion de l'eau en France*, 2023).
- En 1992, la France met en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui sont des feuilles de route décidées par les comités de bassins. Les comités de bassins sont constitués d'associations, d'usagers (agriculteur.ice.s, industriels, consommateur.ice.s), de représentant.e.s de la collectivité et de l'État. Des structures similaires à l'échelle des sous-bassins, donc plus localisées (SAGE) apparaissent également. Cette loi demande des autorisations validées par le ou la préfet.te pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau.
- En 2004, la Directive Européenne de l'Eau (DRE) s'applique en France. La DRE fixe dans les SDAGE un plan de gestion avec des objectifs de préservation et restauration de l'eau et des milieux aquatiques.

La gestion de l'eau en France est donc guidée par les directives européennes, mais ce sont les territoires, à échelle plus locale, qui développent et choisissent la manière d'atteindre les objectifs globaux.

Pour résumer : « L'État définit le cadre et les grandes lignes de la procédure, et les acteurs du territoire établissent, par la négociation, les moyens d'action pour une gestion collective. Il s'agit en quelque sorte d'une action collective encadrée, où les usagers de l'eau définissent des règles auto limitatives de gestion de la ressource dans les limites d'un cadre fixé par les pouvoirs publics. » (Calvo-Mendieta et al., 2014).

Les méga-bassines sont donc financées en partie par les agences de l'eau (entités publiques), mais les permis de construction sont accordés par les communes concernées. Les structures contestées à Sainte-Soline ont été proposées par La Société Coopérative anonyme des Deux-Sèvres et validées par la Commission Locale de l'Eau des Deux-Sèvres dans le cadre du SAGE. Ce projet étant compatible avec le SDAGE de Loire-Bretagne (Arrêté inter-préfectoral portant autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 concernant la construction et l'exploitation de 19 réserves de substitution par la Société Coopérative Anonyme de l'eau des Deux-Sèvres., 2017).

2 - Qu'est-ce qu'une méga-bassine

Dans un rapport datant de décembre 2020 sur les retenues d'eau comme solution d'adaptation au changement climatique, les retenues de substitutions sont définies comme des : « Ouvrages artificiels permettant de substituer des volumes prélevés à l'étiage par des volumes prélevés en période de hautes eaux. Les retenues de substitution permettent de stocker l'eau par des prélèvements anticipés ne mettant pas en péril les équilibres hydrologiques, elles viennent en remplacement de prélèvements existants : c'est la notion de substitution. ». (Valé & Renaud, 2020). La défense de ces projets relève du désir du gouvernement de trouver des solutions d'adaptation face au dérèglement climatique dans le domaine de l'agriculture.

Le territoire des Deux-Sèvres compte 9600 hectares de cultures irriguées pour 230 exploitations agricoles en 2018. En 2017, à la demande d'un syndicat agricole, la France prévoyait 19 retenues de substitution pour un prélèvement de 8.65 millions de mètres cubes d'eau auquel s'ajoutaient 2 millions de mètres cubes d'eau de réserves préexistantes. Les méga-bassines étaient réparties de la sorte: 15 construites dans les Deux-Sèvres, 2 en Vienne et 2 en Charente-Maritime. Ces projets

avaient l'autorisation préfectorale, mais nécessitaient encore l'aval des communes concernées. À l'époque, déjà 5 communes avaient refusé de délivrer des permis de construire abaissant le niveau de prélèvements de 2 millions de mètres cubes. Dans le cadre des retenues prévues dans les Deux-Sèvres, il est important de prendre en compte le contexte géographique et politique des projets prévus. En effet, le Marais Poitevin est un terrain complexe, car il est à la jonction de 3 départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) et deux régions (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) (Ayphassorho & Renoult, 2018).

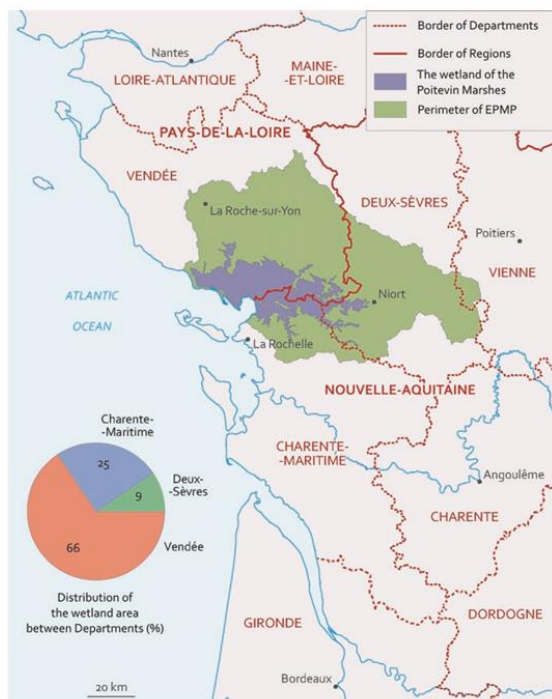


Fig. 18.1 Location of the Poitevin Marshes

Figure 1 Découpage administratif de la région (Doue et al., 2020)

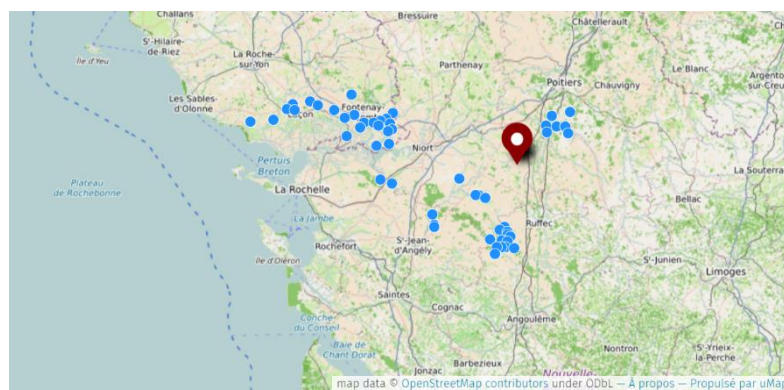


Figure 2 Implantation des retenues de substitution

- Sainte-Soline
- Retenues existantes

Source : Soulèvement de la Terre carte collaborative.

Ce territoire a vu de nombreux aménagements du réseau hydraulique (19e et 20e siècle) pour différentes raisons : assèchement, évacuation de crues, apport d'eau en irrigation, navigation fluviale... (Aubertin et al., 2023). Déjà alors on identifiait des conflits dans le marais Poitevin sur les questions de l'eau (Morera, 2023). Les structures et modifications des cours d'eau qui ont suivi ont eu des impacts (auxquels s'ajoutent les effets du dérèglement climatique) comme l'assèchement de petits cours d'eau ou l'affaissement de terre dans des zones pourtant considérées comme protégées (Mazzocco, 2023). Aujourd'hui, la complexité politique de la jonction entre ces différentes administrations participe aux complications de gestion sur le territoire. Que ce soit à

échelle administrative, politique, ou citoyenne, le débat sur les mégabassines et ce qu'elles représentent a créé une forte polarisation en France.

3 - Débats autour des méga-bassines

On trouve différents arguments en faveur de ces projets pourtant controversés. Le secteur de l'agriculture est particulièrement touché par les pénuries et sécheresses qui surviennent notamment en été. Une majorité d'agriculteur.ice.s seraient donc en faveur des méga-bassines pour assurer leurs rendements agricoles et la sécuriser leur production en période de tension d'après un rapport parlementaire sur la gestion des conflits et usages de l'eau en situation de pénurie. (Valé & Renaud, 2020).

Les projets de retenues de substitutions sont même parfois promus comme facteur d'accélération de transition écologique. Cet argument se fonde sur la demande faite aux bénéficiaires des méga-bassines de soit réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires, soit de mettre en place des pratiques de conservation des sols, soit de faire des cultures en rotations longues, de mettre des haies... (Aubertin et al., 2023). Il avait été demandé par les opposant.e.s que ces conditions ne soient pas à choisir, mais à cumuler obligatoirement les unes aux autres.

D'un point de vue plus global, il est aussi souligné que la mise en place des méga-bassines peut bénéficier aux écosystèmes aquatiques comme aux non-bénéficiaires des structures puisque que les réserves doivent mener à « diminuer la fréquence d'interdiction des irrigations par pompage direct dans la nappe » et donc augmenter les quantités d'eau disponible autant pour les écosystèmes que pour les irrigant.e.s non relié.e.s au réseau des méga-bassines.

Cet argument est néanmoins contredit par de nombreux rapports qui précisent qu'augmenter un tel accès à l'eau entraîne un effet rebond de surutilisation de la ressource au lieu de la réduire ainsi que la création d'une dépendance à ces structures (Valé & Renaud, 2020). S'ajoute à cela l'impact sur les cours d'eau et les écosystèmes aquatiques avec une réduction des débits (qui perturbent voire détruisent les équilibres biologiques) en période hivernale alors qu'ils subissent déjà des stress hydriques l'été. Dans la continuité de l'impact biologique, les méga-bassines peuvent être sujettes à l'implantation d'espèces exotiques qui peuvent présenter des caractéristiques invasives. Il y a aussi le blocage de sédiments que cela entraîne, la détérioration de la qualité de l'eau en aval des méga-bassines causées par eutrophisation, l'accumulation de phosphore et relargage... (Hugues, 2021)

Par ailleurs, l'étude révèle que le dérèglement climatique n'assure pas, ou de moins en moins le remplissage hivernal à son plein potentiel. Les pressions de sécheresses hivernales ne feront probablement qu'augmenter (Aubertin et al., 2023). Enfin, il est reproché aux études d'impacts réalisées le fait qu'il n'est pas encore possible d'obtenir une vue d'ensemble sur l'impact cumulé des méga-bassines à échelle environnementale (Hugues, 2021; Valé & Renaud, 2020).

D'un point de vue plus pratique, il faut également rappeler que 80% de l'eau prélevée en agriculture est destinée à l'irrigation et que les cultures irriguées ne représentent que 5% des surfaces agricoles nationales. En parallèle, le rapport de l'académie d'agriculture de France de novembre 2023 signale que les méga-bassines ne suivent pas le projet « zéro-artificialisation nette » qui recommande « aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. » (Aubertin et al., 2023).

En ce qui concerne l'équité dans la répartition des ressources, l'accaparement de cette eau par une petite partie seulement des agriculteur.ice.s induit un sentiment d'injustice. Cette notion est notamment reprise par Benoit Grimponprez professeur en droit rural à l'université de Poitiers : « Qui dit « réserve » dit réserver une part de l'eau à certains acteurs et non à d'autres. Or la ressource aquatique est, en tant qu'élément du patrimoine commun, placée sous le signe du partage » (Grimonprez, 2019). L'idée d'un accaparement d'une ressource commune est notamment de « leitmotiv » du combat des Soulèvements de la Terre, collectif angulaire présent contre le projet des mégabassines en mars 2023 à Sainte-Soline.

En 2018 déjà, on identifiait trois camps majoritaires : d'un côté les professionnels de l'agriculture, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Commission locale de l'eau du SAGE et la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres y sont favorables. De l'autre côté, les associations de protection de la nature et autres collectifs (Bassine Non Merci, Confédération Paysanne et les Soulèvements de la Terre notamment), la fédération nationale des pêcheurs, l'Agence Régionale de Santé qui s'y opposent. Et enfin, les élu.e.s (conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et maires) qui se partagent entre les deux. (Ayphassorho & Renoult, 2018). Aujourd'hui, la polémique ne se limite plus qu'aux instances et représentations locales, mais se joue à l'échelon national, du fait notamment de l'écho médiatique qui a entouré la mobilisation de Sainte-Soline. Ce propos peut être illustré par les images et récits de nombreuses personnes de divers profils et horizons qui étaient présent.e.s Sainte-Soline lors du 25 mars 2023 (Collectif du Lorient, 2024).

4 - Les collectifs présents

L'argumentaire en défaveurs des mégabassines ont mené quelques dizaines de milliers de personnes à se réunir à Sainte-Soline le week-end du 25 mars 2023. La manifestation pourtant interdite par la préfecture s'est déroulée dans la journée du samedi. La forte mobilisation policière et la détermination des manifestant.e.s a déclenché des affrontements particulièrement violents. C'est majoritairement sous l'action de trois collectifs engagés que s'est organisé ce week-end de mobilisation.

Premièrement, le collectif Bassine Non Merci (BNM) qui a vu le jour en 2017. Cette entité locale a émergé pour faire suite aux premières propositions et validations des projets de retenues de substitution. Elle répertorie les documents officiels liés aux projets des mégabassines et s'engage sur le terrain (manifestations). Elle possède aujourd'hui plusieurs antennes qu'on compte au nombre de 9 sur le territoire national. Son porte-parole est une figure bien connue autant chez les militant.e.s que chez les politicien.ne.s : Julien Le Guet. Il a grandi dans le Marais Poitevin et a fait de sa préservation son combat (Mazzocco, 2023)

La deuxième organisation présente lors du week-end, est la Confédération paysanne, qui est un syndicat agricole Français depuis 1987 s'engageant dans une agriculture diversifiée, respectueuse de l'environnement et dans la défense des droits des paysan.ne.s. Elle se bat notamment contre l'agriculture industrielle (*La Confédération paysanne, syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs*, s. d.). Lors du week-end à Sainte-Soline, il a été précisé par un.e de leur représentant.e.s que le syndicat n'incitait pas aux affrontements et au désarmement des méga-bassines, mais souhaitait montrer sa présence en tant que contestataire des projets et apporter son soutien au paysan.ne.s qui prônent une agriculture moins consommatrice d'eau (MANOMETRE, s. d.)

Enfin, le mouvement des Soulèvements de la Terre né en 2021 dans la Zone à Défendre de Notre-Dame-Des-Landes (Loire) a joué un rôle important dans la coordination du rassemblement du week-end. Ce collectif souhaite « fonder un mouvement qui bouleverse réellement la donne sur les enjeux d'accaparement et d'artificialisation des terres ». Il propose trois modes d'action : occupation, désarmement (mise à l'arrêt ou le démantèlement d'infrastructures ou chantiers responsables du ravage écologique) et blocage (suspension plus ou moins longue d'une activité considérée comme ravageuse)(SOULÈVEMENTS DE LA TERRE, s. d.). Déjà présent.e.s en 2021 pour des manifestations contre des méga-bassines avec BNM, ses militant.e.s condamnent

l'accaparement de l'eau, le maintien du complexe agro-industriel et le soutien de l'État dans ces deux cas.

Le week-end du 25 mars 2023 à Sainte-Soline et la violence qui a été orchestrée a rendu ces mouvements visibles. Ils ont projeté la lutte contre les méga-bassines sur la scène médiatique, le débat public et sur la scène politique nationale. Ce combat local est pourtant le fruit de longues années de lutte contre les méga-bassines.

5 - Historique de la lutte contre les mégabassines et déroulé du week-end du 25 mars

À la suite des demandes des agriculteurs, le 23 octobre 2017 est validé l'arrêté interpréfectoral portant sur le projet des mégabassines. La première action d'opposition se déroulera un mois plus tard sous la forme d'une chaîne humaine autour d'une retenue de substitution. Déjà au début du mouvement, la Confédération Paysanne apportait son soutien et sa présence au collectif Bassine Non Merci. S'ensuivent une bataille administrative et des actions militantes en réponse au maintien des projets. Des tentatives de médiation entre les deux camps sont organisées, mais ne mènent à rien si ce n'est l'exclusion de BNM de ces réunions. En parallèle, les collectifs organisent localement des manifestations, des conférences et ateliers de sensibilisation pour alerter l'opinion publique sur la situation. C'est en septembre 2021 que le mouvement des Soulèvements de la Terre se joint à la lutte et coorganise une action de désobéissance civile à Mauzé-Le-Mignon (Deux-Sèvres). Un peu plus d'un an plus tard, en octobre 2022 iels réitèrent une action à Sainte-Soline qui réunit près de 7000 personnes. Entre-temps, des manifestations, rassemblements et combats politiques se poursuivent. Des arrestations de militant.e.s, des menaces de mort visant certains opposant.e.s et des contrôles judiciaires opérés par l'État découlent de cette situation. (*Historique de la Lutte, BNM*).

C'est dans ce climat de tensions grandissantes que s'organise la mobilisation du 25 mars 2023. Selon les organisateur.ice.s, le nombre de manifestant.e.s s'élève à 30 000 personnes. Il s'agit d'une mobilisation sans précédent. De son côté, la force publique a pris la mesure de l'évènement en déployant 3 000 gendarmes.

L'organisation du week-end s'est déroulée de la manière suivante d'après un livre édité en 2024 recueillant les récits de différentes présentes lors du week-end du 25 mars :

Le vendredi 24 mars en soirée, les tracteurs de la Confédération paysanne réussissent à déjouer les dispositifs policiers de contrôle qui visent à empêcher le rassemblement et se rejoignent sur le camp

où les attendent déjà de nombreux.ses militant.e.s. L'ambiance est festive et sous le signe du repos avant la journée suivante.

Le samedi 25 mars, dès 9 heures du matin sous la surveillance des hélicoptères des forces de l'ordre, les organisateur.ice.s opèrent un débriefing sur le déroulé à venir de la manifestation. La foule est divisée en trois cortèges choisis par les participant.e.s en fonction des degrés de risques. Le cortège « outarde rose », familial, qui partira en premier. Les « anguilles turquoise », cortège bleu rassemblant les personnes qui s'exposeront, à priori, le plus aux forces de l'ordre et qui partiront en deuxième position. Enfin, les « loutres jaunes », cortège intermédiaire dans la prise de risque qui partira en dernier. Chaque cortège possède une structure en bois représentant l'animal de son groupe (lié à une espèce menacée par les retenues de substitution) et son propre itinéraire. L'objectif est cependant commun : réaliser une chaîne humaine autour de la méga-bassine. Accompagnée de chants sous la pluie et dans la boue, l'avancée vers les structures se fait dans le calme. Vers midi, les différents cortèges se trouvent à un kilomètre de la méga-bassine. Des nuages de fumée et les premier.e.s blessé.e.s apparaissent lorsque les forces de l'ordre présentes en nombre commencent à tirer sur le cortège bleu avec des grenades lacrymogènes et des grenades de désencerclement.

Les gendarmes s'élancent également sur le cortège rose suite à une mauvaise coordination policière. Le nombre de blessé.e.s augmente en flèche, des cris de « médecins, médecins » se font entendre par-dessus les bruits d'explosion.

Lorsque les bases de soin sont surchargées par le nombre de personnes touchées, une trêve est alors entamée en début d'après-midi. Certain.e.s des manifestant.e.s essaient plus tard de relancer une tentative d'atteindre la méga-bassine, cela sera ensuite stoppé.

La fin de journée se terminera par une soirée festive à Melle (Deux-Sèvres), ville emblématique de la lutte contre les mégabassines pour les plus motivé.e.s, les autres prendront le chemin du retour pour rentrer chez eux.elles. (Avoir 20 ans à Sainte Soline, collectif du Lorient).

IV/ Méthodologie

1 – Entretiens

Afin de répondre à ma question de recherche, c'est la méthode d'analyse qualitative des entretiens semi-directifs qui a été choisie. La méthode d'entretiens est très utilisée dans différents domaines de sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie...) (Brinkmann, 2016). Ce choix se justifie par l'importance de recenser verbalement les vécus et récits personnels de militant.e.s présent.e.s à Sainte-Soline lors du week-end de mobilisation tout en gardant le fil rouge des notions de communs, conflits et coopération liés au sujet d'étude. D'après Potter et Wetherelle cités par Braun et Clarke, le langage permet d'articuler les sens et expériences vécues (Braun & Clarke, 2006). Il avait été envisagé d'obtenir des entretiens avec des agriculteur.ice.s ainsi que des figures politiques présentes pour soutenir l'action, mais par souci de réseau et de faisabilité, les personnes interrogées se sont limitées au champ des militant.e.s motivé.e.s par des raisons personnelles et non professionnelles.

Le milieu militant étant relativement méfiant vis-à-vis de personnes qu'ils ne connaissent pas personnellement, il n'a pas été évident de trouver des sujets prêt.e.s à répondre à mes questions. Finalement, 6 personnes ont accepté de me rencontrer. Ces entretiens ont été réalisés dans des cadres neutres (café, bar) exceptés un rendez-vous qui s'est déroulé chez l'un.e des interrogé.e.s. Trois personnes ont été interviewées en France par le biais d'une connaissance commune (Brume, Pieter et Sapiens – présente en tant que médecin). Les trois suivants ont été faits à Bruxelles via l'antenne des Soulèvements de la Terre créée récemment et dont certain.e.s activistes ont participé aux manifestations contre les méga-bassines (Kiko, Mael et Daniel). Il était précisé qu'en cas d'évocation de souvenirs à caractère traumatisant, les personnes interrogées pouvait bénéficier d'une pause ou s'abstenir de répondre. De même pour les questions qui pourraient mettre les interrogé.e.s dans l'embarras ou dans la peur de la perte d'anonymat. Il a été demandé quel pseudo et quels pronom iels voulaient voir utiliser pour la retranscription et le traitement des données. Par conséquent, les noms ont été modifiés par des pseudos par 5 interrogé.e.s sur 6, Pieter tenant à garder son propre nom. Tous les entretiens ont été enregistrés par audio.

L'entretien et les questions ont été organisés en trois parties. Premièrement, je cherchais à comprendre comment mes interviewé.e.s définissaient l'eau et les communs et si ces deux termes semblaient appropriés une fois rassemblés. La deuxième partie porte sur le déroulé du week-end et

des ressentis en matière de coopération et conflit qu'ils ont pu identifier ou auxquels ils ont participé. Enfin, la troisième partie s'intéresse à leur analyse à posteriori des événements, à leur vision du traitement médiatique et dans quelles mesures ce week-end, marqué par des violences, avait affecté leurs relations personnelles. Cette dernière partie visait à comprendre comment leur perception des communs et celle du week-end s'insère à plus grande échelle, pour comprendre, par exemple, si, le traitement médiatique peut renforcer le sentiment de conflit ou de coopération éprouvé. Cette troisième partie a également pour but de comprendre, si, la question de l'eau en tant que commun était partagée par l'entourage de l'interrogé.e et quelles conséquences des relations ont été créées et observées sur un temps plus long. De plus, il était demandé comment envisager la gestion de l'eau puisque le système actuel ne convenait pas. Cela avait pour but d'identifier les solutions alternatives qui peuvent émerger du contexte militant et si cela suit la littérature sur la gestion des biens communs. (Voir questionnaire en annexe 1).

2 – Traitement des données

Pour traiter les informations récoltées, les entretiens ont été retranscrits puis écoutés et réécoutés à plusieurs reprises. C'est à travers une analyse thématique que les données ont été analysées. Cette méthode qualitative propose une approche qui décompose les données en thèmes (définis comme motifs trouvés dans l'information qui au minimum, décrivent et organisent les observations ou au maximum interprète les aspects du phénomène) et en code (définis comme des motifs qu'on retrouve et qui permettent de transmettre ou créer l'information des données qualitatives) (Boyatzis, 1998).

Cette méthode a été choisie pour réussir à identifier au mieux les thèmes convergents et divergents qu'on retrouve d'un entretien à l'autre et suivant la littérature. Conformément à la méthodologie de Boyatzis, des thèmes ont été déduits de la problématique au préalable, les codes induits des entretiens par une méthode dite « d'idée ». Cela s'inscrit donc dans une analyse thématique dite « abductive » puisqu'elle mélange la méthode inductive et déductive (Boyatzis, 1998). Ceci s'est déroulé de manière itérative et les thèmes ont évolué à partir des codes au cours de la rédaction du mémoire. Mon analyse est considérée comme constructionniste dans le sens où j'ai interprété mes résultats en prenant compte de la société et ses impacts sur les expériences et sens des réalités des personnes interrogées (Braun & Clarke, 2006). Les thèmes et codes ont été repris de manière visuelle sous forme d'un schéma récapitulatif dans la section « Résultats et discussion » afin de clarifier la structure de mon développement. Ce visuel simplifie ce qui a été identifié mais la réalité est bien plus complexe et des liens peuvent être créés entre chaque notion. Cette complexité devrait

être illustrée lors du développement de mes propos qui ne sont pas organisés en séparant toujours les thèmes et codes identifiés mais en essayant de les lier les uns aux autres.

Les thèmes finalement identifiés sont les suivants : Justice, Organisation de la manifestation, Répression et violence, Place de la politique, Traitement médiatique, Effets du groupe et actions, Relations inter-militant.e.s, Humain.e.s et ressource en eau, Obstacles inter-militant.e.s.

Les thèmes ont été décrits dans un tableau explicatif reprenant ce qu'ils comprennent et ne comprennent pas afin de mieux saisir leur pertinence. Ce tableau est également retrouvé en début de partie sur les résultats et discussions.

3 – Limites de méthodologie

Les méthodes qualitatives peuvent induire des biais personnels. Par exemple, Boyatzis insiste sur le fait qu'il faut impérativement traiter l'information de manière brute (Boyatzis, 1998). L'objectif du ou de la chercheur.euse n'est pas de laisser ses convictions et visions propres influencer son étude. Pour autant, il est parfois difficile de prendre le recul nécessaire pour que la recherche ne soit pas subjective, mais reflète au mieux les enjeux soulevés par la problématique. Mon implication au sein de mouvements militants détermine bien sûr un point de vue personnel sur la question et, m'en tenir à la rédaction d'un mémoire en mettant à l'écart mes convictions et mes engagements pour ne pas biaiser l'analyse, n'a pas toujours été facile. J'espère ne pas avoir laissé trop d'implication personnelle dans le sujet. Bien que la question de la neutralité en recherche soit sujette à débat, il m'a semblé important de tenter de traiter mon sujet avec le recul pour obtenir des résultats aussi ouverts que possible. Je suis néanmoins consciente que mon objectivité n'est cependant pas totale.

Enfin, les entretiens menés ne reflètent pas le mouvement dans son ensemble bien que comme mentionné plus haut il aurait été intéressant de confronter les points de vue de personnes provenant de différents milieux et aux motivations plus variées. Les informations qui découlent de mon analyse n'abordent donc qu'un angle d'attaque de la grande fresque du mouvement et des visions présentes dans toutes leurs diversités lors du week-end du 25 mars.

V/ Résultats d'analyse et discussion

Label	Traitement médiatique de l'événement	Organisation de la manifestation	Humain.e.s et ressources en eau	Justice	Effet du groupe et actions
Définition	Ensemble des visions extérieures du déroulé du week-end et de la lutte contre les méga-bassines.	Ensemble des éléments liés à l'organisation de la manifestations qui ont joués un rôle dans les réseaux humains militants lors du week-end.	La vision de comment les humain.e.s gèrent l'eau en tant que ressource et l'impact de cette gestion à l'échelle sociale et environnementale.	Sentiments d'injustice liés à la lutte et notion de justice dans la gestion de l'eau.	Ensemble des dynamiques d'un groupe militant hétérogène ayant un impact sur le déroulé de la manifestation.
Description	Extraits où les interviewé.e.s parlent du traitement médiatique.	Extraits où les interviewé.e.s parlent de l'organisation générale des militants dans le camp et lors des affrontements et de l'impact de cette dernière sur leur vécu.	Extraits où les interviewé.e.s décrivent l'utilisation des ressources à des fins de productions humaines et comment cette utilisation impacte la ressource en question où les vivants qui en dépendent.	Extraits où les interviewé.e.s mentionnent des ressentis d'injustice liés à la gestion de l'eau dans sa distribution et au traitement des militants par la police ou l'état. Comprend également les mentions de justice liées à l'eau.	Extraits où les interviewé.e.s partagent leur différents ressentis sur la dynamique de groupe au sein de tous. Les militant.e.s présent.e.s et qui ont impacté le déroulé de la lutte.
Critères d'inclusion	Les personnes parlent de la place des médias dans la lutte, le traitement des informations et l'impact que cela a sur la lutte.	Les personnes parlent des organisateur.ice.s, des systèmes mis en place pour gérer la foule.	Les personnes parlent de l'utilisation de l'eau par les humain.e.s pour la production d'énergie, de nourriture, de notre dépendance à ces modèles, de la pollution causée cette gestion et des questions autour de la consommation.	Les personnes parlent de l'accaparement de l'eau par une petite partie de la population, de l'eau en tant que droit ou du positionnement de l'état face à la manifestations.	Les personnes parlent des divergences d'opinions et de stratégie de lutte, de points de liaison entre toutes les personnes présentes pour lutter et des actions qui en découlent.
Critères d'exclusion	Les personnes parlent du traitement de la lutte par leurs proches.	Les personnes parlent de l'organisation pour leur venue ou leur retour de la manifestations.	Les personnes parlent de comment résoudre les problèmes de gestion de l'eau à échelle politique.	Les personnes parlent de l'injustice ressentie dans la distribution des repas et du matériel lors la manifestation.	Les personnes parlent de relations vécues avec leur binome seulement.
Exemples	"peu importe la manière dont ça a été repris ce qui est important, c'est qu'on en parle un, c'est que ça arrive sur le débat public et que collectivement on se dise : « c'est un sujet, il faut s'en emparer en fait ». ", "Et on ne remplace pas le débat. Aucun moment pour le coup au centre de la question, c'est quand même l'accès à l'eau et ce qu'on respire est ce qu'on mange quoi. ".	"Donc tout le monde était paumé. Et du coup, tout le monde était bien tendu."	"maintenant on contrôle l'accès à l'eau des particuliers", "avec tout ce que ça peut engendrer sur l'agriculture et c'est « comment on fait en fait avec moins d'eau, avec pas d'eau ? »"	"(l'eau), c'est clair que c'est un droit fondamental", "(les méga-bassines), c'est du vol. Du vol organisé avec l'aide de l'état."	" Il y avait un blessé qui tombait au sol, direct on cherchait les médiques et on essayait d'aider cette personne", "une connexion entre les personnes qui était assez forte, une forme de sentir un peu tous ces toutes en phase les uns envers les autres, de faire partie d'un même mouvement quoi."

Label	Obstacles intermilitant.e.s	Répression et violence	Liens intermilitant.e.s	Place de la politique
Définition	Ensemble des éléments entre militant.e.s qui ont empêchés une bonne coordination lors de la lutte.	Ensemble des actions menées par les forces de l'ordre et autres formes de violences externes au mouvement militant.	Ensemble des liens créés ou renforcés dans la lutte entre militant.e.s.	Ensemble des éléments liés à la place de la politique (en place ou souhaitée) dans la gestion de l'eau.
Description	Extraits où les interviewé.e.s mentionnent ce qui les a bloqué, ce qui a interféré au bon déroulé du week-end dans leur relations aux autres militant.e.s	Extraits où les interviewé.e.s parlent de la présence des forces de l'ordre et des violences qui en résultent.	Extraits où les interviewé.e.s parlent des relations entre militant.e.s entretenues lors du week-end.	Extraits où les interviewé.e.s abordent les aspects politiques dans leur lutte (que ce soit contre le système actuel ou dans la vision de ce qu'ils voudraient voir se mettre en place).
Critères d'inclusion	Les personnes parlent des conditions entre militant.e.s qui ont participé à créer une environnement plus tendu lors de la manifestation.	Les personnes parlent de la répression policière et des différentes formes de violence qu'ils ont subi, avant, pendant et après la manifestation.	Les personnes parlent de leur rapport relationnel aux autres lors du week-end.	Les personnes parlent du système politique actuel et la place de la politique dans leur lutte.
Critères d'exclusion	Les personnes parlent des conditions du terrain qui n'ont pas aidé au bon déroulé de la manifestation.	Les personnes parlent des violences au sein des militants.	Une personne parle de son interaction avec un.e agent.e des forces de l'ordre	Les personnes parlent de la présence de figures politiques dans la lutte.
Exemples	"peut être grosse tension après parce qu'il y a eu des critiques sur les modes d'action. ", "le fait de plus voir mon binôme, ça avait été hyper, hyper anxiogène"	"Parce qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient figés en fait à cause de la violence qui commençait du côté", " En deux, trois heures, plus de grenades que je ne sais plus combien d'années à Notre-Dame des landes. "	"c'était rassurant en fait que des personnes qui représentent l'état soient aux côtés de personnes, de citoyens et citoyennes pour revendiquer ça. ", "On devait vraiment, je sais que j'avais vraiment besoin d'être proche des gens. Donc on se faisait des câlins."	"Et pour moi, une appartenance à l'état ne veut pas dire une appartenance aux citoyens.", "Et voilà, en fait, il y avait toute une, une obligation à répondre aussi au mensonge du gouvernement parce qu'ils ont pas arrêté de mentir les jours d'après ça a été terrible".

Figure 3 Tableau explicatif des thèmes identifiés

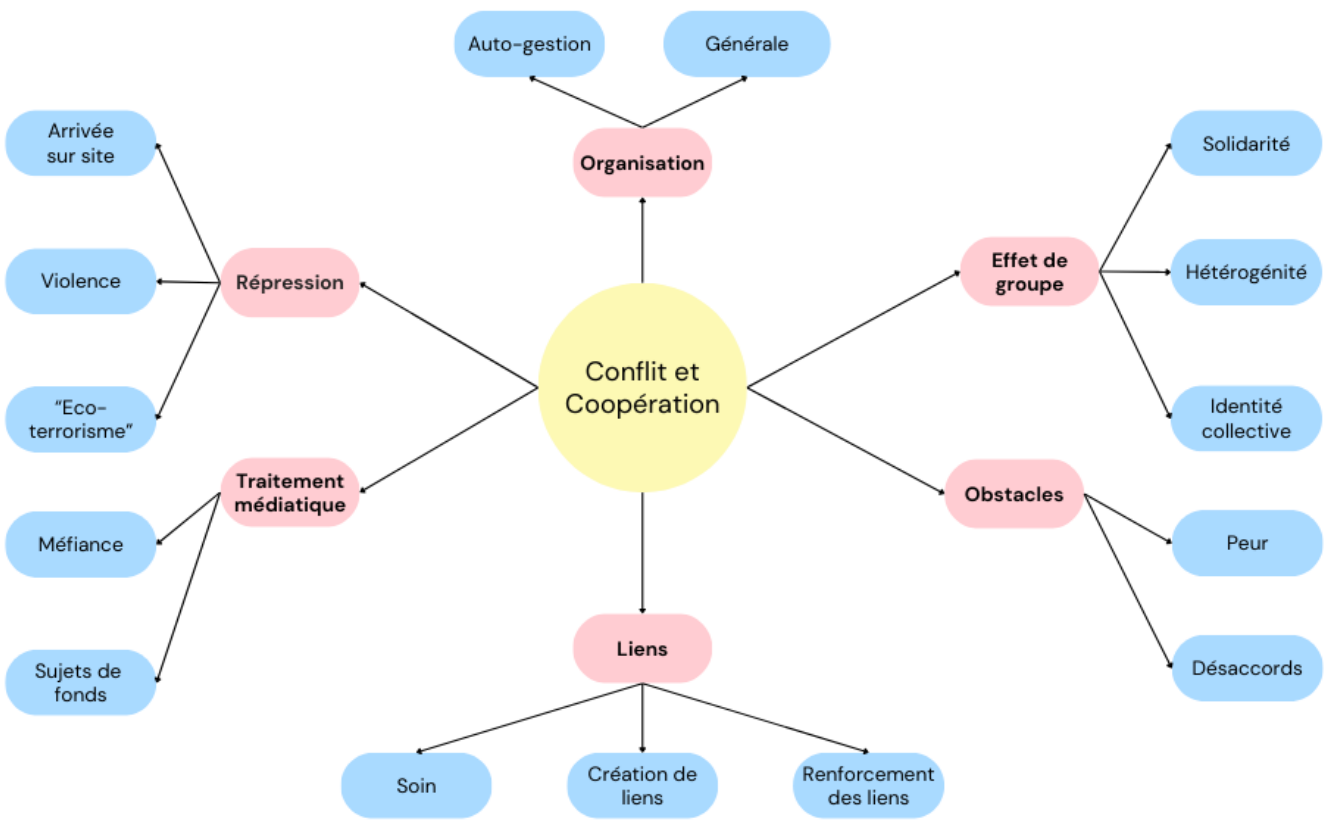
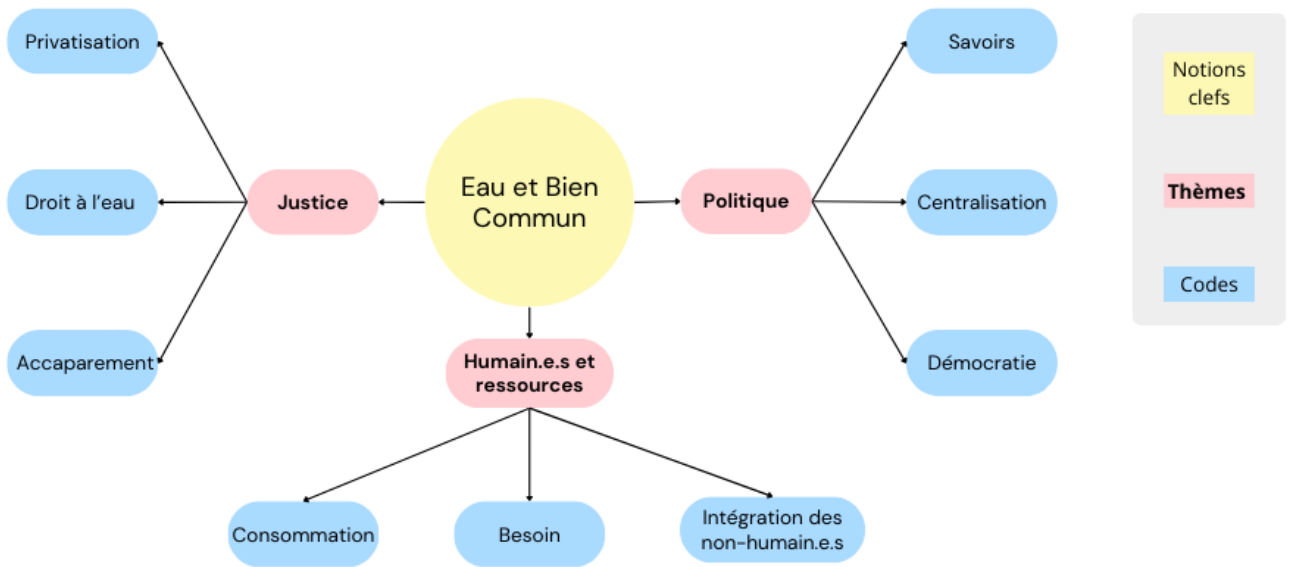


Figure 4: Représentation des thèmes et codes identifiés

A/ Communs : politique et gestion de l'eau.

Pour appréhender les défis de conflits et coopérations inhérents à la gestion de l'eau en France, il est essentiel d'examiner son cadre politique. Ce cadre englobe les politiques actuelles qui participent à hauteur de 70% au financement retenues de substitution et un ministre de l'intérieur qui a qualifié les manifestant.e.s présent.e.s lors du week-end d' « écoterroristes » . (Truong, 2023). Parallèlement, il convient d'explorer les alternatives politiques visant une gestion durable de l'eau en tant que bien commun. Cette partie vise à souligner l'importance des décisions politiques autant dans l'étude de cas que leurs portées dans la gestion d'un bien commun.

1. Gestion politique de l'eau en tant que bien commun.

Lorsqu'il était demandé aux interrogé.e.s de donner leur vision de l'eau, tous et toutes ont fait un lien entre l'eau et son caractère vital. Quand les mouvements écologistes scandent « Nous sommes le vivant qui se défend », on retrouve l'idée de la Vie pour laquelle iels se battent. Pour Baker aussi, la définition de l'eau comme ressource essentielle à la vie pour la santé des écosystèmes dans le cycle hydraulique est ce qui fait d'elle un commun (Bakker, 2007). La conception de l'eau strictement comme une ressource par le gouvernement pourrait justifier sa gestion et la création de structures telles que les retenues de substitution.

Si la vision de l'eau impacte sa gestion, comment sa définition en tant qu'élément nécessaire à la vie peut-elle influencer sa vision ?

Mesures politiques

Les interventions locales, comme celle ayant eu lieu à Sainte-Soline, peuvent fortement influencer le pouvoir tout comme celui-ci influence les dynamiques locales (Wolf, 2007). Dans une approche politique concrète, la gestion de l'eau en tant que bien commun imaginée par les interviewé.e.s repose sur une gestion collective et sous le signe de la démocratie. Pour Pieter, : « ça doit être une gestion publique et démocratique, mais pas une démocratie telle qu'on a maintenant, qui est (...) une démocratie, un peu de façade où on va voter une fois tous les cinq ans et puis derrière c'est les intérêts privés qui sont protégés ». S'il est ici sous-entendu un élargissement de la participation dans les processus décisionnels, les limites spatiales de cette participation sur des thématiques locales ne sont ici, pas définies. Cependant, autant chez Ostrom que d'autres, il est primordial de délimiter les décisionnaires du commun.

L'échelle de la prise de décision doit alors être explorée pour tenter d'envisager au mieux la gestion de l'eau en tant que bien commun.

La centralisation ou décentralisation du pouvoir a été largement étudiée dans le cadre des communs. La centralisation pourrait se justifier par un contrôle politique hiérarchisé permettant d'ordonner les humain.e.s selon des topographies spatiales et sociales (Bichsel, 2016). La centralisation apporte en effet une direction commune au territoire, mais le fait de ne pas prendre en compte les spécificités propres à chaque localité lui est souvent reproché. Pourtant, dans le cas des Deux-Sèvres, les locaux se battaient certes pour la préservation de leur environnement, mais les opposant.e.s au projet présent.e.s à la manifestation étaient surtout là pour des enjeux à échelle plus globale.

Un point commun qu'on observe entre ceux qui envisagent l'eau comme une marchandise et ceux qui l'assimilent à un commun est qu'ils sont insatisfaits de la bureaucratisation et de la centralisation de sa gestion (Bakker, 2007).

La décentralisation est par ailleurs majoritairement prônée dans la littérature scientifique quant à la gestion des communs. Le fait est que les personnes directement impliquées dans la gestion du commun se sentent plus concernées et ont plus intérêt à appliquer les règles plutôt que le gouvernement le fasse pour eux (Zhosan & Gardner, 2013). Concernant la mise en place de mesures de décentralisation, dans une étude sur les systèmes d'eaux ruraux, il est proposé une approche « topdown » où l'adhésion au projet par les communautés concernées devrait être un critère de condition pour la mise en place des projets (van Koppen et al., 2012).

Une autre manière d'aborder la gestion d'un commun serait en l'absence d'État. Quand a été abordé la notion de commun chez les interrogé.e.s, deux d'entre elles et eux ont mentionné le caractère politiquement anarchique qui leur venait à l'esprit : « [C'est] penser à des notions un peu anarchistes de partage (...) quand on parle des communs ». En effet, la pensée anarchiste, en plus de proposer un monde sans État, se base également sur l'absence de propriétés privées. Dans un territoire sans État pour faire respecter les droits de propriété, la propriété (ou ici l'eau) ne peut être gérée que collectivement et à travers la coopération. La pensée anarchique relie d'ailleurs le conflit au commun dans l'idée que la surexploitation d'un commun peut mener à la privatisation en cas de conflit (Cubel & Sanchez-Pages, 2021). Ici, c'est plutôt un schéma inverse qu'on suit avec la privatisation d'un commun qui entraîne un conflit.

La privatisation de l'eau comme exploitée pour une partie restreinte seulement de bénéficiaires entraîne des inquiétudes quant à l'accaparement de cette ressource pour les

interrogé.e.s. Iels considèrent les méga-bassines comme participant à la surexploitation de l'eau au détriment de l'environnement et des humain.e.s au profit une poignée de bénéficiaires. Ce phénomène est qualifié d'accaparement par les opposant.e.s. C'est d'ailleurs ce que disait Kiko lorsqu'il évoquait son rapport à l'eau en tant que bien commun : « quand on parle d'accaparement de l'eau, on parle justement [du fait] qu'il n'y a pas de mise en commun de cette ressource. ».

La notion d'accaparement de l'eau est majoritaire dans les justifications de présence lors du week-end à Sainte-Soline et dans la lutte des militant.e.s en général (Collectif du Loriot, 2024). L'accaparement des terres et de l'eau étant un des piliers de combat des Soulèvements de la Terre, cette position est un des moteurs de la présence des militant.e.s. La réponse de Pieter sur sa présence lors de la manifestation: « (...) là ce qui est important actuellement dans la lutte écologique, c'est surtout de se réaccaparer les communs. Donc les terres, l'eau et tout ça. » . On retrouve cette même idée de moteur de lutte chez Mael : « [Les mégabassines] représentaient un peu vraiment tout ce qu'il ne faut pas faire aujourd'hui en termes d'accaparement de ressources, surtout parce que ça allait encore aider juste un minimum d'agriculteurs autour et que c'est encore un récit, (...) sur l'agriculture intensive qui allait encore mettre en péril, (...) les petits agriculteurs, etc. Et qui représentaient un accaparement ultime et un peu ironique par rapport à l'urgence de ce qu'il fallait faire. ». La situation d'accaparement n'est pas localisée, on retrouve des cas similaires, particulièrement étudiés en Amérique du Sud. La production intensive et son export a mené à la surexploitation des aquifères et donc une diminution des eaux sous-terraines ayant pour conséquence une raréfaction de l'eau à travers la région (Damonte, 2019).

Pour contrer la privatisation de l'eau, des courants altermondialistes ont proposé d'inscrire l'eau en tant que droit. Deux des interrogé.e.s ont aussi partagé cette notion : « [L'eau est] un besoin vital et un droit ça va ensemble » ; « c'est un droit fondamental ». La question de définir l'eau comme bien commun et comme droit a été étudiée par Karen Bakker. Cette volonté de droit humain à l'eau se justifie par le fait que d'autres droits de ce type existent déjà comme le droit à l'alimentation. Aussi, l'inscription de l'eau en tant que droit permettrait d'ouvrir les revendications sur le champ juridique de la légalité quant au nom du respect du droit par les États ou autres entités. En revanche, l'autrice précise également les limites du droit à l'eau en estimant qu'il pourrait y avoir un abus de pouvoir et de surallocations à des groupes privilégiés au détriment de minorités et de l'environnement. En effet, ce droit pourrait confondre droits humains et droits à la propriété. Le côté anthropocentrique de l'approche est aussi critiqué puisque ce droit garanti un accès à l'eau aux humain.e.s seulement et laisserai toute autre forme de vie de côté, ce qui pourrait mener une surexploitation des réserves en eau (Bakker, 2007).

En dehors des actions et mesures qui pourraient faciliter la gestion de l'eau en tant que commun, ont aussi été abordés des changements plus structurels et de comportements individuels.

Changements structurels et de mentalité

Étant donné que quand les agent.es possèdent une haute estime d'un commun, iels sont désireux.euses de le maintenir viable, cela les rend plus enclins à prendre des décisions et à mettre en place des règles pour sa gestion (Schlager, 2012). Il est alors intéressant de comprendre comment est envisagée la gestion de l'eau lorsque celle-ci est considérée comme un commun par des personnes venues pour la défendre en tant que telle. Pour cela, une question des entretiens portait sur comment iels imaginaient, même utopiquement, la gestion de l'eau puisque le système actuel ne leur convenait pas. Pour Kiko, il faudrait que l'eau soit : « nomm[ée] en tant que (...) commun, ça c'est pour renverser la stratégie gouvernementale de privatisation ». Il a été proposé par Iratxe Calvo de considérer l'eau dans sa gestion en tant que « patrimoine commun » ce qui permettrait de reconnaître les relations que tissent les humain.e.s avec certains objets naturels. (Calvo-Mendieta et al., 2014). Cela amène à penser que c'est dans la mentalité que doit s'opérer le changement. Pourtant, l'eau est déjà définie comme « Patrimoine commun de la nation » (voir introduction). Puisque son statut juridique en tant que commun ne semble pas influencer sa gestion, d'autres mesures doivent être prises en compte pour garantir « Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » ? (*Article L210-1 - Code de l'environnement - Légifrance, 2022*).

Dans la continuité de changements structurels, pour deux interviewé.e.s une meilleure gestion passe par la modification de nos modes de consommation. Rappelons que l'agriculture représente 70% de la consommation nette d'eau en France (Valé & Renaud, 2020), que l'eau est caractérisée comme bien rival non excluable c'est-à-dire que sa consommation par un.e agent.e empêche la consommation d'un.e autre (Belotti, 2015). Si la question de la consommation est un point important pour Daniel, celle des consommations passées n'est pas tenue responsable d'après lui. Il mentionne son grand-père paysan qui n'aurait selon lui pas été présent lors de la manifestation : « Je ne lui en veux pas parce que ça participe d'un système et de plein de rouages auxquels moi je n'ai pas accès [et] qui sont faciles à déconstruire aujourd'hui. ». Dans une interview Christophe Defeuilley, économiste du Centre d'études européennes et politique comparée, dit qu'effectivement, dans les années 60, La France avait fixé pour objectif de se développer autant que les États-Unis. Cet objectif nécessitait de consommer autant de litres par habitant.e.s que les Américains (Defeuilley, 2024). C'est dans ce contexte là que l'eau « perd tout symbolisme liée à son milieu. On ne la considère plus comme un ingrédient participant à la vie d'un écosystème, mais comme une ressource. » D'après lui, les changements climatique actuel renverse cette mentalité et

l'eau « est de moins en moins perçue comme simple matière première ». La quantité d'eau prélevée dépend aussi de nos besoins, et pour Brume, les communs sont corrélés à nos besoins dans le sens où il estime que tout ce qui relève des besoins vitaux doit être traité comme des communs. En effet, la gestion responsable de l'eau comme ressource fondamentale ne relève pas uniquement de la sphère individuelle, mais aussi l'intérêt collectif. L'importance de l'eau en tant que bien commun incite à repenser nos modes de consommation et de gestion afin de garantir l'accès équitable à cette ressource vitale à tous et toutes.

2. Politique en place

En France ces dernières années ont été marquées par de nombreux mouvements sociaux de plus en plus importants et fréquents. Ces mobilisations touchent à plusieurs sujets (économiques, sociaux, environnementaux...). Il est essentiel de replacer cet événement dans le contexte politique de tension pour saisir pleinement les causes et conséquences des relations conflictuelles et coopératives qui ont opérées à Sainte-Soline le 25 mars. L'analyse qui suit permettra de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans cette situation.

Contexte

Avant de se plonger dans le déroulé du week-end du 25 mars 2023, il est important de redéfinir le contexte politique de la France pour mieux comprendre certains mécanismes. Si les militant.e.s interrogé.e.s sont venu.e.s pour soutenir la lutte contre les retenues de substitution, c'est aussi pour montrer leur désaccord face au système politique en place et aux formes de production, ici, l'agriculture, qu'il promet. Il faut rappeler le contexte des nombreuses manifestations des Gilets jaunes et de la réforme des retraites qui avaient divisé la France les mois précédents. Le gouvernement avait choisi une méthode de répression policière particulièrement violente et fini par faire passer des lois par l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution qui n'allaient pas dans le sens des opposant.e.s, menant à un sentiment d'injustice et de colère (Mahuet, 2023). Dans les témoignages des personnes présentes à Sainte-Soline, dont certain.e.s interviewé.e.s, mais aussi dans le livre « Avoir 20 ans à Sainte-Soline », beaucoup disent avoir participé aux manifestations des Gilets jaunes ou à celle contre la réforme des retraites. D'autres se sont engagés bien plus tôt et dans des luttes plus tournées vers la cause écologique que sociale, mais majoritairement contre des intérêts privés ou des propositions gouvernementales. La thématique de l'eau en elle-même n'est donc pas toujours le moteur principal de leur présence à Sainte-Soline, c'est aussi tout un système plus global qu'ils sont venu.e.s dénoncer. Ce climat de tension entre une partie des citoyen.n.es et le gouvernement peut expliquer la présence importante de militant.e.s présent.e.s

lors de la manifestation. En effet, la répression des gouvernements peut inviter de nouveaux protestataires à rejoindre un mouvement non pas pour la cause défendue, mais contre la répression elle-même (Jasper, 2014). Pour Kiko, d'ailleurs, les mesures prises par le gouvernement pour anticiper les risques associés à la participation ainsi que la mobilisation des forces de l'ordre ont eu l'effet paradoxal de visibiliser la lutte qui, jusqu'à présent, restait majoritairement d'ordre local.

Savoir, politique et gestion.

Le soutien financier du gouvernement au projet des méga-bassines est justifié comme adaptation au dérèglement climatique visant à pallier les sécheresses. Pour cela, de nombreuses études ont été publiées pour appuyer l'importance des méga-bassines (Abasq, 2022; Valé & Renaud, 2020). Pourtant, comme vus précédemment, beaucoup ne partagent pas cet avis. Un reproche porté par la communauté scientifique et repris par Pieter est celui du caractère de mésadaptation des retenues de substitution. La mésadaptation est un terme apparu au début des années 2000 et se réfère à la mise en place d'une mesure d'adaptation dont les effets négatifs sont aussi sérieux que les impacts du changement climatique que l'on cherche à éviter (Scheraga & Grambsch, 1998).

Cela fait écho à la littérature qui défend que le savoir technique peut être utilisé comme outil de domination politique. Les producteurs de l'agrobusiness emploient des discours d'efficacité de l'eau qui non seulement légitiment leur domination, mais participent à faire croire que la raréfaction de l'eau est due uniquement au dérèglement climatique et non pas à leur système productiviste (Damonte, 2019). Les méga-bassines participent au développement de l'extraction de ressources dans une logique productiviste et marchande et, par la caractérisation de maladaptation, perpétuent une dégradation de l'environnement.

Si le savoir technique peut être un instrument de domination dans le cadre de la gestion de l'eau, d'autres formes de savoir peuvent être également être mobilisés à des fins de gestion durable. Ce qui a été reproché aux retenues de substitutions est notamment le fait qu'il n'y avait pas de vision sur l'impact cumulé de ces dernières sur l'environnement. Or, pour gérer durablement une ressource commune, une étude a montré qu'il est nécessaire d'en améliorer les connaissances (Esteban & Dinar, 2013). Plus précisément, pour ce qui est de la place du savoir écologique dans la gestion des communs, une expérience a montré qu'il n'est pas obligatoire que toutes les parties prenantes de la gestion possèdent ce savoir aiguisé pour aboutir à une gestion durable. Ils considèrent cependant que le partage de ces connaissances est crucial, la communication, la confiance et des compétences sociales jouant un rôle dès lors, primordial (Schill et al., 2016). Une autre position que défend Veronica Strang dans la gestion de l'eau durable est celle de la place des

savoirs traditionnels dans les prises de décisions. Les sociétés traditionnelles ont en effet mené à bien la gestion des ressources depuis des centaines d'années dans une logique durable jusqu'à l'arrivée des colons et du capitalisme. La chercheuse prône donc l'intégration de savoirs divers et variés dans les prises de décisions concernant les ressources (Strang, 2021). Il convient alors d'intégrer ces notions de savoirs dans la gestion de ressources communes.

Nous venons de voir les enjeux posés par la gestion de l'eau en tant que bien commun. Il est désormais temps d'aborder les réseaux de conflits et coopération qui ont opéré lors du week-end à Sainte-Soline dans le cadre de la défense de ce commun.

L'émergence de conflits et coopération liés à la manifestation se déroule à deux niveaux distincts. Tout d'abord, on observe ces interactions dans la relation entre les manifestant.e.s et les acteur.ice.s externes tels que les médias ou les forces de l'ordre. Ces dynamiques peuvent être marquées par des tensions, des confrontations, mais aussi par des efforts de coopération ou de négociation pour faire entendre leurs revendications. Ensuite, ces conflits ou collaboration se retrouvent également à l'intérieur du mouvement lui-même. Les sources de ces tensions internes peuvent être diverses, allant des divergences idéologiques aux stratégies de mobilisation en passant par des enjeux organisationnels. Malgré ces conflits potentiels, le mouvement peut également connaître des moments de coopération où les différences sont mises de côté au profit d'un objectif commun et renforce la solidarité au sein du groupe.

B/ Conflits et coopération extérieurs au mouvement militant

La majeure partie de l'attention extérieure portée sur le mouvement découle de la manifestation du samedi. Les milliers de manifestant.e.s venu.e.s s'opposer aux méga-bassines se sont vu.e.s violemment réprimé.e.s par les forces de l'ordre présentes. Ce conflit direct, comme nous le verrons, a certes engendré des traumatismes, mais a également favorisé l'émergence de coopération. À plus long terme, le traitement médiatique, qui sera abordé en premier lieu, a lui aussi joué un rôle dans les relations entre militant.e.s et non-militant.e.s. Il apparaît essentiel d'analyser l'impact du message de contestation concernant la gestion de l'eau en tant que bien commun afin de déterminer si cette notion semble capable de toucher les Français.e.s à une échelle plus large.

1. Traitement médiatique

La plupart des évènements liés à l'eau à échelle locale n'atteignent pas le public ni les autorités en dehors de la localisation de l'évènement. (Ravnborg et al., 2012). Bien que la manifestation soit à échelle locale, la forte médiatisation qui avait suivi le week-end a permis de porter la lutte à échelle nationale. La visibilité offerte par les médias impacte la compréhension collective de ce qu'il se passe et est une partie intégrante de l'évènement en soi (Lester & Hutchins, 2012). En effet, la lutte contre les méga-bassines est allée au-delà du week-end de protestations et des manifestations précédentes puisqu'il a été nécessaire d'apporter les enjeux sur le débat public pour que les revendications des militant.e.s soient entendues.

Pourtant, les personnes interrogées ne perçoivent pas toutes cette médiatisation de manière positive. Alors que Brume et Pieter semblent satisfait.e.s de la portée médiatique du sujet et du traitement des sujets de fond touchant l'eau, son accaparement et les structures des retenues de substitutions comme mésadaptation, Kiko, Sapiens, Mael et Daniel ne partagent pas cet avis. D'après elles et eux, la question de l'eau a été mise de côté et ce qui a été mis en avant est une vision binaire de l'évènement : « [Le traitement médiatique] C'était purement qui a raison entre les manifestants et les policiers » - Kiko ; « Le sujet de l'eau, l'objectif même de la mobilisation était complètement évacué » - Mael. De son côté, Sapiens considère qu' : « ils ont vu les effets, mais ils ont pas vu le raisonnement qui sous-tendait ça, que ce soit du côté des flics ou que ce soit du côté des opposants. ». En effet, beaucoup d'images impressionnantes et à fort caractère émotionnel, ont été choisies pour donner un aperçu de la manifestation au grand public.

Pour autant, les images dans le relais d'information ne font pas consensus. Il est souvent question de l'anonymat dans les mouvements de désobéissance civile. Le fait de se couvrir physiquement permet de protéger l'identité en cas de potentielles interpellations suivies d'arrestation. Pour le cortège Bleu par exemple, les personnes étaient majoritairement vêtues de combinaison bleues et masquées au visage. Ce procédé a néanmoins permis de les identifier comme cortège « des ultras » par les gendarmes présent.e.s. (France Télévision, 2023) et de lancer les offensives. Bien que la plupart des manifestant.e.s soient masqué.e.s, Mael raconte qu'il y trouve un aspect « très enveloppant ». En effet, le partage d'un style vestimentaire (entre autres) peut participer à augmenter le sentiment de collectif. L'utilisation de l'anonymisation peut aussi être un mécanisme utilisé quand les militant.e.s n'ont pas confiance entre eux et dans des situations à haut risque par peur de présence d'infiltré.e.s. Or nous avons vu que la confiance est un élément crucial pour la coopération. Il n'existe pas beaucoup de littérature scientifique sur les conséquences de l'anonymat et les systèmes de protection utilisés par les militant.e.s (comme les pseudos) dans les mouvements sociaux et il me semble qu'il serait pertinent d'explorer cette piste. Aborder la

question de l'anonymat, notamment en raison de la présence de médias filmant (ou photographiant) la manifestation semble importante puisque cela a contribué à l'augmentation des tensions.



Crédits : @Thibault Moritz – AFP.

Cette méfiance des médias et non seulement mentionnée par Sapiens : « Quand on discute entre nous, on s'arrange pour qu'ils ne soient pas [là] », mais a été directement vécu par Daniel, venu avec son micro en tant que militant dans le but de : « tenter d'exprimer la mienne de vérité », car « j'enregistre tout où quand il se passe un truc, au moins, il y a des traces et tout et on peut par après les utiliser pour dénoncer ». Il a lui-même fait face au scepticisme des militant.e.s présent.e.s, mais confie que son micro lui a quand même permis de créer de la rencontre et de donner la parole à celles et ceux dont le discours n'est pas forcément relayé par les médias. Il soutient notamment avoir donné la parole à des personnes n'ayant pas pris part aux affrontements et qui étaient venu.e.s pour soutenir la lutte. Il était important pour lui de pouvoir donner d'autres récits à l'image d'« écoterroristes » que le Ministre de l'Intérieur avait donné à toutes les personnes présentes (Truong, 2023). Sapiens avoue qu'ils trouvent dommage que ce soit toujours les mêmes qu'on interroge et que cela ne donne pas toujours une bonne image au mouvement.

Kiko considère que le traitement médiatique n'est pas une partie prenante de la lutte : « Je ne souhaite rien des médias et je n'attends rien de leur part quoi. Je ne suis pas surpris.e à chaque fois qu'ils font quelque chose, mais j'attends rien. » Pourtant on retrouve dans la littérature scientifique des arguments démontrant l'importance de la portée médiatique : « sans les prises de conscience générées par la couverture médiatique, les actions environnementales perdent leur légitimité et l'effet souhaité, l'échec réside dans l'incapacité à apparaître dans les agendas politiques et s'ancrer dans l'esprit collectif » (Hutchins & Lester, 2006). Car, la médiatisation des luttes ouvre non seulement la porte à la réflexion du grand public, mais peut également pousser les politiques à agir en conséquence. C'est d'ailleurs ce qu'on a pu observer les semaines suivantes la manifestation. Le sujet des méga-bassines, les arguments pour et contre, les débats ont occupé les uns des grands médias et a permis de rouvrir le débat sur la pertinence des projets et les constructions en cours et à venir. Par la suite, 15 projets retenus de substitution ont été annulés dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Il faut mentionner que la forte répression policière a joué un rôle déterminant dans la médiatisation puisqu'elle était particulièrement inattendue dans le cadre de lutte locale liant environnement et social. Un élément important du relais de ce qui s'est déroulé lors du week-end côté force de l'ordre est le fait qu'un journaliste de Complément d'Enquête (France Télévision) ait suivi, filmé et enregistré les gradés coordonnant les forces de l'ordre lors de la manifestation dans le cadre d'une enquête sur les gendarmes de la région (France Télévision, 2023).

2. Répression

La manifestation à Sainte-Soline a rencontré un important écho dans l'opinion publique en raison de la violence des forces de l'ordre particulièrement intense à l'encontre des militant.e.s. Il semble primordial d'aborder cet angle-là lorsqu'on mentionne les conflits qui ont opéré lors du week-end, mais il faut garder à l'esprit que du conflit peut naître la coopération (Koebele, 2019). Le dispositif des forces de l'ordre était considérable, plusieurs interrogé.e.s abordent le stress que cela a pu engendrer ne serait-ce que pour arriver sur le site : « Moi, j'étais dans une voiture ou il y avait un enfant et tout ce trajet-là, en fait, je sentais une tension à cause des flics. » - Mael. Déjà pourtant, Sapiens identifie une forme de coopération face à ces tensions en expliquant que les militant.e.s qui craignaient le moins les policiers passaient en premiers pour alerter les suivant.e.s sur les éventuels contrôles qu'ils avaient pu subir. S'esquisse déjà une première forme de coopération issue du conflit.

Une seule mention de tentative d'éviter le conflit par les forces de l'ordre et les manifestant.e.s est évoquée par Daniel. Il ne s'agit pas d'une tentative de coopération en soit, cependant, il est pertinent de l'examiner. Daniel explique que les gendarmes ont à un moment essayé de parler aux manifestant.e.s avec des mégaphones : « et là le capo, il commence à chanter pour le couvrir en fait, ce qu'il dit, tellement il voulait même pas que les gens entendent parce que je pense qu'il était en train de dire du genre « Vous êtes sur un territoire interdit. Vous risquez le machin... » qui était ridicule à ce moment-là. ». Si cet acte se voulait apaiser les tensions et cherchait à décourager la présence des militant.e.s en début de manifestation, cela n'a pas abouti. Le conflit qui a suivi entre les forces de l'ordre et les manifestant.e.s est un élément central de ma recherche.

La majeure partie de la violence et de la répression s'est déroulée lors du samedi alors que les différents cortèges s'avançaient pour atteindre la méga-bassine, le but étant de faire une chaîne humaine autour de cette dernière.

Un élément qui revient dans les récits sur le conflit face aux forces de l'ordre est celui de la surprise. Visiblement, personne n'avait prévu un tel niveau de violence : « On s'attendait pas du tout. Et je pense que les organisateurs non plus s'attendaient pas à avoir autant, autant de répression policière » - explique Pieter. Cette situation d'imprévu n'a pas joué en la faveur des militant.e.s qui n'étaient pas tout.e.s venu.e.s préparé.e.s avec le matériel nécessaire. Mael confie : « (...) beaucoup de gens qui étaient figés en fait à cause de la violence qui commençait du côté (...) d'où arrivait le cortège bleu ». Le cortège bleu étant celui censé être composé de blacks blocks, de personnes qui prenaient le plus de risques, a en effet été le premier visé par les forces de l'ordre. Les gendarmes se tenaient sur la méga-bassine, en hauteur et surplombaient le champ où se trouvaient les militant.e.s. Les ordres ayant été mal interprétés, la brigade sur le terrain s'en est ensuite prise au cortège rose, aussi appelé cortège familial. Sapiens ayant visionné le Complément d'Enquête où l'on suit le général coordonnant les forces de l'ordre à ce moment-là témoigne : « Ils sont lâches. D'un côté, ils ont des blacks blocs et de l'autre, ils ont des gens qu'on leur définit comme des gentils. Bah tiens vaut mieux cogner sur les gentils, c'est moins dangereux pour eux. ».

L'idée de ce que représentent les forces de l'ordre par les mouvements militants et la violence opérée a participé au niveau de tension grandissant, menant à la riposte militante : « Quand on se sent déshumanisé comme ça, c'est aussi compliqué de ne pas déshumaniser en retour » - Pieter. Contre ce que l'État a qualifié de « radicalités violentes face à l'urgence climatique », il a été décompté 200 blessé.e.s dont 40 graves dans le rang des militant.e.s, selon le bilan des organisateur.ice.s et 48 blessé.e.s dans le rang des gendarmes dont deux en urgence absolue, selon le bilan des autorités (Hetzl & Boudié, 2023). Sapiens ayant vécu la manifestation

sous l'œil du médecin, iels constate : « Une manif j'en dégaze entre (...) zéro et cinq. Là je sais pas peut-être 100, peut-être plus. ». Le bruit des explosions de grenades de désencerclement, la fumée, les cris relayés de « médics, médics » sont souvent mentionnés par les interrogé.e.s. Jusqu'au moment où l'un des manifestants est touché à la tête par une grenade. Le fait que son pronostic vital soit engagé ne participe pas à améliorer les émotions intenses vécues par les militant.e.s, Mael témoigne : « Je me rappelle, c'était vraiment la peur que la personne qui était dans le coma meure ». Un autre facteur ayant joué un rôle dans l'état d'incompréhension des choix des forces de l'ordre est celui de bloquer le SAMU qui devait venir au secours des blessé.e.s. Cette situation de violence extrême a poussé à réflexion les interrogé.e.s qui déclarent : « le gouvernement est prêt à tuer pour défendre des choses qui sont des biens communs quoi. » - Kiko. Cette violence sans précédent pourrait décourager les militant.e.s présent.e.s.



Crédit : @Thibault Moritz – AFP.

Pourtant, et cela se vérifie auprès de chaque personne interrogée, l'envie de continuer à se battre pour défendre les communs n'a pas diminué et s'est au contraire intensifiée. Des études ont montré que la répression réduit la mobilisation en terme immédiat, mais augmente la diffusion spatiale de la protestation sur le long terme (Chenoweth et al., 2017). En effet, Mael en témoigne : « cet état policier (...) il a l'impression que ça va décourager les gens. Mais ce qu'ils comprennent pas, c'est que ça radicalise », Pieter aussi rejoint cette idée : « On sait qu'ils [le gouvernement] sont prêts à tout cela, qu'ils sont prêts à nous blesser, voire nous tuer (...) ils sont prêts à aller jusque-là. Et ça,

ça change beaucoup, la manière de voir le militantisme ». Et pour preuve, les différents collectifs ayant organisé la manifestation en 2023 rappellent à un ralliement pour l'été 2024, à Sainte-Soline encore, pour se mobiliser contre les mégabassines. Ce phénomène n'est pas surprenant, la plupart des protestations sont cycliques, plus de protestation donne plus de répression qui entraîne elle-même plus de protestation et ainsi de suite (Jasper, 2014).

Les dynamiques de conflit et coopération ont également été présentes au sein du groupe de militant lui-même. Si les tensions et les conflits semblent principalement découler de divergences d'opinions, certains obstacles à la coopération ont également été relevés. Par ailleurs, la coopération s'est manifestée non seulement en réponse au conflit avec les forces de l'ordre, mais aussi dans le renforcement de l'identité du groupe.

C/ Conflits et coopération au sein du mouvement

1. Identité et organisation de la manifestation.

Le sentiment de peur causé par la répression est identifié comme obstacle à la coopération lors de la manifestation. Ce sentiment naît tout d'abord de la répression policière, mais est aussi engendré par le souci que se font les manifestant.e.s pour les personnes de leur groupe affinitaire : « le fait de plus voir mon binôme, ça avait été hyper, hyper anxieux » - Mael. Sapiens a également observé.e ce sentiment de peur vis-à-vis de la protection de proche chez une famille de manifestants. Cette peur pourrait s'expliquer par la vision qu'ont les manifestant.e.s du groupe en général. Des chercheurs ont identifié que les personnes qui perçoivent leur groupe comme fort ont plus tendance à exprimer de la colère et le désir de passer à l'action. Les personnes qui perçoivent leur groupe comme faible ont plus tendance à sentir de la peur et s'éloigner du groupe (Jasper, 2014). La vision de faiblesse du groupe pourrait être expliquée par le nombre important de personnes blessées, l'incompréhension générale de la situation de l'affrontement ou encore la foule de manifestant.e.s et l'insécurité qui peut en découler. A contrario, il a été prouvé que les mouvements sociaux peuvent également renforcer l'estime de soi et créer de la solidarité en transformant les émotions dites destructrices comme la peur et les transformer en colère ou solidarité (Klatch, 2004). En effet, les fortes émotions vécues par les manifestant.e.s participent à la formation de l'identité collective et consolident les relations (Gravante & Poma, 2016).

Bien que le conflit dû aux répressions des forces de l'ordre ait été un élément traumatisant pour la plupart des manifestant.e.s, il est important de se pencher sur le caractère unifiant et la solidarité qui ont pu s'opérer lors des affrontements avec les forces de l'ordre. L'importante mobilisation de différents individus aux horizons idéologiques pourtant variés et les tensions internes qui en ont découlé n'ont pas empêché des relations à caractère positif entre elles et eux. Ces phénomènes peuvent être expliqués par la notion d'identité collective, concept particulièrement étudié dans les mouvements sociaux pour expliquer les actions et implications des personnes dans une organisation collective.

On trouve plusieurs définitions de l'identité collective et des débats sur ce que cette notion englobe réellement. D'après Melucci, l'identité collective est avant tout une représentation qui ne reflète pas la réalité des faits, mais est composée de relations actives, de formes d'organisations, de modèle nécessitant un investissement émotionnel pour que les individus du collectif se sentent comme faisant partie d'une unité commune (Melucci, 1996). L'identité collective se crée également sur la vision de groupes extérieurs du collectif. En effet, la reconnaissance, bien qu'elle soit sous forme d'opposition dans le cas étudié, légitime l'identité du groupe. Ce sentiment a été notamment renforcé par le traitement médiatique et politique de l'évènement. En considérant les manifestant.e.s comme « écoterroristes », le mouvement s'ancre dans une logique de « eux » et « nous » face au gouvernement (Truong, 2023).

Le lien entre conflit et identité collective a été établi et permet de comprendre certains mécanismes de relation entre militant.e.s : « Le conflit procure une base de consolidation de l'identité du groupe » - Melucci cité par Flesher Fominaya (Flesher Fominaya, 2010). La solidarité est un élément retrouvé dans trois entretiens. Pour Kiko, la solidarité s'est observée dans le cadre de l'extirpation des blessées lors des affrontements. Pour Pieter, c'est la présence et l'implication des élu.e.s venu.e.s soutenir la manifestation qu'il considère comme forme de solidarité. Enfin, pour Sapiens, c'est pour contrer la répression policière qu'il a observé cette dernière. Cette solidarité permet, d'après Melucci, d'affirmer les individus dans leur action et de résister aux ruptures induites par le conflit (Melucci, 1996). Plus encore, la solidarité au sein d'un mouvement donne de la force aux membres du mouvement et les encourage à continuer la lutte (Gravante & Poma, 2016). Notons que l'identité collective est en perpétuel mouvement et qu'elle évolue au fil du mouvement et de ses actions.

De l'identité collective peut émerger du matériel culturel. Brume par exemple a participé à l'écriture d'une pièce de théâtre portant sur ce qu'il a vécu à Sainte-Soline. Mael pour sa part est en train de produire un podcast sur ce thème-là également. Le caractère créatif qui émerge de

l'identité collective qui elle-même s'est coconstruite autour du conflit mène à penser que ce dernier n'est pas que source de négatif, mais peut également, directement ou indirectement, faire émerger des relations, du matériel culturel et de la coopération (Polletta & Jasper, 2001).

L'identité collective peut être source de coopération, mais ne garantit pas l'absence de tension. Si elle rassemble face au conflit, elle n'unit pas toujours dans les divers idéaux véhiculés par les militant.e.s. En effet, des formes de tensions internes, pas toujours identifiées comme conflits ont été observées par les interrogé.e.s. Dans ce cadre-là les désaccords idéologiques et dans les modes d'actions entre groupes sont les premiers facteurs de tensions reconnus par la moitié des interrogé.e.s : « Les tensions, elles ont eu lieu principalement entre des groupes politiques distincts. » - Kiko. Selon elle, ces tensions qu'elle considère comme conflits ne sont pas une nouveauté dans le monde militant et font contraire parties des habitudes. Ce phénomène n'est pas propre au week-end à Sainte-Soline puisqu'il a été étudié et confirmé par une recherche sur les liens affectifs destructeurs au sein des mouvements sociaux (Klatch, 2004). Pourtant, ces désaccords n'ont pas empêché l'action collective et c'est notamment là qu'intervient l'identité collective puisque les membres d'un mouvement n'ont pas besoin d'être en parfait accord idéologique tant qu'ils s'identifient comme unis par le mouvement (Flesher Fominaya, 2010).

Concernant les tensions liées aux modes d'actions, pour Sapiens, ce sont les méthodes des Black Blocs qui la.le dérangent. Brume identifie aussi : « [une] grosse tension (...) parce qu'il y a eu des critiques sur les modes d'action. ». Ici il est fait référence à l'utilisation de la violence des manifestant.e.s en réponse à la répression des forces de l'ordre. Le début des hostilités entre les forces de l'ordre et les manifestant.e.s a été justifié par le gouvernement comme réponse à la violence des militant.e.s. L'enjeu repose alors sur la question de la définition de la violence. En effet, si la destruction d'un bien (ici les systèmes d'irrigation) est considérée comme violente selon le gouvernement, cette définition n'est pas partagée par les militant.e.s. S'engager dans une réponse violente face à un mouvement non-violent dans les faits, a favorisé l'escalade de la violence chez les opposant.es (Carey, 2006). La question de la violence ou non-violence dans le mode d'action est un élément qui peut être clivant entre groupes militant.e.s. C'est justement la violence physique qui n'est pas acceptée par tous et toutes au sein du mouvement. Bien que certain.e.s aient clairement expliqué de pas vouloir prendre parti dans aucune forme de violence, toutes les personnes qui se considèrent comme non violentes ne sont pas nécessairement pacifiques. (Chenoweth et al., 2017). L'utilisation de la violence d'un côté comme de l'autre a été reproché lors de la mise en avant sur le débat public. Depuis lors, plusieurs manifestations, notamment organisées par les Soulèvements de la Terre, ont eu lieu avec moins de violence. Cela ne signifie

pas pour autant l'absence de conflits, mais que les méthodes d'action et de répression ne sont plus de la même intensité depuis Sainte-Soline.

Au-delà de tensions et conflits internes au sein du mouvement et de l'identité collective permettant des réseaux de coopération, plusieurs entretiens témoignent également d'une certaine responsabilité de l'organisation générale dans le chaos et la violence vécue. En effet, d'après Daniel, certaines tensions peuvent aussi s'expliquer par le caractère désordonné de l'organisation : « (...) tout le monde était paumé. Et du coup, tout le monde était bien tendu. ». La gestion de la foule et la répression des forces de l'ordre inattendue de la part des manifestant.e.s a été largement critiquée par les militant.e.s. notamment post-manifestation. De nombreux manifestes et témoignages critiquant l'organisation sont sortis les semaines suivant la manifestation. Dans l'étude de la coopération dans l'action collective, il est mentionné qu'une confiance réciproque et une bonne communication entre les personnes présentes sont nécessaires (Schlager, 2012). Le fait que les organisateur.ice.s ne communiquent pas assez lors de la manifestation est un élément qu'on retrouve dans les entretiens, il leur est parfois reproché de garder le secret pour préserver le succès de l'action. Cette situation est identifiée comme un obstacle à la coopération entre les manifestant.e.s : « le sentiment de se dire « on n'a pas signé pour ça » » - selon Pieter. Il est ici possible de faire le lien avec la notion de non-réciprocité directe, l'observation de la mauvaise coordination et le manque de communication reproché. Néanmoins, pour les personnes interrogées, la réciprocité indirecte (basée sur la réputation) semble prendre le dessus puisqu'ils ne semblent pas tenir rigueur à l'organisation et continuent de militer à leurs côtés. D'après Brume, ces reproches ont été pris en compte et iel estime que les manifestations contre le projet de construction d'une autoroute, mobilisation qui s'est engagée un peu plus tard en 2023, s'est globalement bien mieux déroulée, mentionnant néanmoins que ni les modes d'action, ni le déploiement des forces de l'ordre n'étaient comparables.

Notons que l'organisation n'a pas été que source de tension. Elle s'est déroulée de manière auto-gérée majoritairement pour ce qui est de l'organisation du camp. Cette forme de gestion collective le temps d'un week-end a été vécue par Mael comme : « (...) de nouveaux rapports au monde et de nouvelles manières de s'entraider et de créer en fait un milieu de vie. ». Elle a aussi été perçue comme une forme de coopération par les interrogé.e.s qui ont identifié l'organisation du petit déjeuné, du campement comme tel. La coordination des manifestant.e.s sur le site pour la préparation à la manifestation s'est donc déroulé sous le signe de la coopération. L'organisation en situation de conflit et celle sur le camp n'ont donc pas du tout la même dynamique relationnelle entre militant.e.s. On peut expliquer le manque de coopération et de coordination lors des affrontements par les émotions fortes vécues lors des violences. En effet, les émotions peuvent

participer à la consolidation de liens entre activistes, mais jouent aussi un rôle dans les décisions prises en auto-gestion. (Gravante & Poma, 2016).

De la coopération a également été identifiée lors des affrontements par deux des interrogé.e.s. Cette coopération provient du soin entre militant.e.s. Les affrontements et le mauvais matériel des manifestant.e.s a causé de nombreu.ses.x blessé.e.s. Les blessures étant plus ou moins grave (du gazage à la perte de mâchoire d'une manifestante (Collectif du Lorient, 2024), les médecins du côté militant ont été très sollicité.e.s. Cela a été permis par l'organisation de la manifestation. Les médecins ayant des formations plus ou moins poussées, iels ont rapidement été submergé.e.s par le nombre de blessé.e.s arrivants. « Et là où que la coopération intéressante c'était, c'était dans les blessés. Il y avait un blessé qui tombait au sol, direct on cherchait les médecins et on essayait d'aider cette personne et pareil s'il y avait des grenades ou des mouvements suspects, on essayait de l'indiquer aux gens qui étaient autour de lui parce qu'on était tous dans la même merde. » - Brume.

L'importance du « care » prend une place de plus en plus essentielle au sein des mouvements écologistes. Des mesures concrètes sont mises en place pour garantir ce soin. La présence de brigade contre les violences sexistes et sexuelles, les prises de paroles post-manifestation pour partager son ressenti, la mise en place de groupe de discussion plusieurs mois après pour assurer une forme de suivi sur la durée démontre la volonté de prendre soin des chacun.e.s que ce soit pendant ou après l'évènement. Au-delà des mesures de l'organisation, ce soin s'est aussi observé naturellement entre militant.e.s. Mael décrit les autres formes de bienveillance et de soutien le samedi soir à Melle où s'est déroulé un concert et des prises de paroles : « J'ai vu plus des gens qui avaient besoin de se faire des câlins, d'être les uns contre les autres, de vérifier que tout le monde aille bien (...) de se faire des sourires ».

Les formes de conflits et de coopération qui ont été identifiés sont permis par la dynamique de groupe, à grande ou petite échelle. Ces différents niveaux de proximités jouent un rôle dans les réseaux de tension et de coopération.

2. Affect, création et renforcement des liens

L'affect entre militant.e.s joue un rôle primordial dans les réseaux de coopération qui se sont formés lors de la manifestation. Ici on considère que l'affect se réfère à l'attachement psychologique généré non seulement par les émotions positives au sein du groupe, mais aussi par la présence négative d'un groupe extérieur (Nugent, 2020).

Les liens affectifs sont vus comme essentiels pour consolider un mouvement (Klatch, 2004). À part Sapiens, tou.te.s les interviewé.e.s sont parti.e.s avec des personnes qu'elles connaissaient déjà. Ces groupes de connaissances sont structurées en un binôme qui peut lui-même faire partie d'un petit groupe d'autres binômes qu'on appelle groupe affinitaire. Le binôme est la personne avec qui le militant.e doit rester coûte que coûte tout au long de la manifestation. Au sein d'un groupe affinitaire ou d'un binôme, il généralement décidé au préalable les termes de leur coalition. On entend par là les risques prêts à être pris, les limites de leur participation à la manifestation : « tu définis un point au début, un point à la fin, tu gardes les yeux sur les uns les autres » - Brume. Les interviewé.e.s sont majoritairement parti.e.s avec des ami.e.s proches avec qui ils et elles partageaient des valeurs communes. Le partage de valeurs est un élément mentionné comme vecteur de coopération pour Pieter : « Mais pour moi, c'est parce qu'on partage des valeurs qu'on peut après coopérer. ». Il mentionne par la suite que ce partage permet également d'établir et maintenir de la confiance avec les personnes avec qui il est parti.

D'un autre côté, il est parfois reproché aux mouvements activistes de ne rester qu'entre personnes partageant les mêmes valeurs générant de l'exclusion et de l'homogénéité au lieu de faciliter l'inclusion et les différences comme voulue en démocratie directe (Maeckelbergh, 2009). Daniel mentionne en effet le caractère d'entre soi au sein du mouvement, sentiment qu'il essaie de combattre dans ses relations hors cadre militant. Pourtant, les groupes présents ont été qualifiés de relativement hétérogènes par deux des interviewé.e.s : « les Soulèvements de la Terre, c'est suffisamment flou pour regrouper tout le monde » - Sapiens, « il y avait à la fois des militants très, très anar très durs, des militants de mouvement (...) que [les] politiques, qualifiaient d'éléments très radicaux » - Pieter.

Le conflit contre les forces de l'ordre a certes généré du chaos, de la peur et de la colère, mais a également participé à créer des liens entre les manifestant.e.s au-delà des divergences précédemment identifiées.

Dès lors, les membres d'un groupe passent de désunis à unis, de passifs à actifs à un point de bascule donné qui correspond à l'instant où intervient une violation d'un sens commun par un groupe extérieur (Drury & Reicher, 1999). Ce point de bascule étant déterminé par la répression des forces de l'ordre. Ce point peut être illustré par le cas de Sapiens qui confie avoir mis de côté ses différences d'opinions avec les Blacks Blocks lorsqu'ils entament une action de protection lors des affrontements avec les forces de l'ordre : « Oui, c'est une forme de coopération parce qu'ils me défendaient. ». Plus largement et en sortant du cadre des sociétés, la coalition entre groupes distincts face à un ennemi commun est un phénomène classique, étudié notamment en biologie

dans le cadre de relations entre espèces d'un écosystème (Arenas et al., 2011). À part Kiko, les tensions entre militant.e.s n'ont pas été observées comme des conflits en soit. « Mais ça va pas au conflit parce que (...) on partage les mêmes valeurs, le même objectif final, les mêmes adversaires. C'est pour ça que, il faut pas qu'on rentre dans un conflit et les gens le savent. » - Brume. Mettre de côté les tensions internes entre militant.e.s ou envers l'organisation pour se concentrer sur un objectif commun est un élément récurrent dans les entretiens. Daniel souligne que le conflit majeur, contre les forces de l'ordre, prend le dessus sur les conflits internes indéniablement.

Au-delà du groupe au sens large, le partage de vécu avec son groupe affinitaire est considéré comme renforcé : « ça nous a rapprochés, c'est sûr, parce qu'on a vécu un truc militant ensemble » ; « Ya un vécu partagé qui est assez fort sur, sur le vécu instantané et sur les violences que ça peut engendrer sur ton corps et ton esprit. » - Brume. Il est éclairé ici que mêmes les émotions dites « négatives » partagées peuvent renforcer les émotions dites « positives » à travers un sentiment de « On a survécu à ça ensemble » (Jasper, 2014).

Plus encore, l'objectif commun de l'ensemble des manifestant.e.s d'atteindre et d'encercler la retenue de substitution est facteur ayant participé à la création de lien. Daniel témoigne : « on était tous et toutes liés par le fait de vouloir rentrer dans cette bassine ». Ce lien peut s'expliquer par l'identité collective qui a été abordée plus haut.

Pour finir, des phénomènes liés aux conflits ou à la coopération ont aussi été observés au-delà des relations-humaines.

D/ Autres formes de conflits et coopération

L'environnement en terme météorologique et les spécificités du terrain sont considérés comme obstacle à la coopération par exemple pour Kiko. En effet les caractéristiques d'un terrain plat où les militant.e.s étaient exposés.e.s frontalement aux forces de l'ordre et sous la pluie ont participé au climat de tension entre manifestant.e.s. S'ajoute à cela les tensions envers l'organisation mentionnée plus haut.

Daniel soulève un point intéressant lorsque sa première identification de coopération est avec les chevreuils qui ont été vus sur le terrain pendant la manifestation. Cette remarque est surprenante puisque c'est le seul à avoir mentionné le rapport des non-humains dans la coopération. Bien que les chevreuils n'aient pas littéralement participé à la manifestation, le symbole de la présence de ces animaux du côté des manifestant.e.s (spatialement) est considéré comme une forme de coopération. La définition de la coopération entre en jeu puisque définie initialement comme propre

aux humain.e.s, elle ne rentre pas dans ce cadre. Néanmoins en ouvrant cette définition de manière plus large, on constate que la coopération est abondante dans le monde du vivant au sens large et a été étudiée. Elle a été mise en parallèle avec la théorie de la compétition dans la sélection naturelle : il a alors été démontré que la compétition entre espèces n'était pas le seul facteur expliquant l'évolution (Nowak, 2012). Cette coopération entre différentes espèces au sens biologique du terme permet la survie et assure des alliances face à un ennemi commun. La coopération entre espèces notamment entre humains et non-humains dans l'évolution peut permettre de développer des croyances et comportements responsables des uns envers les autres. Ces changements d'attitudes promeuvent une conservation éthique où le fait de se sentir concerné moralement par une autre espèce et agir en conséquence (Lee et al., 2024). Penser la coopération avec les non-humains pourrait être alors une piste de réflexion pour gérer plus durablement les ressources communes.



Source : Quelques leçons de Sainte-Soline – Soulèvement de la Terre.

Au-delà encore, Daniel aborde également la coopération avec le vent. Il considère que le vent a joué en faveur des militant.e.s lorsque les fumées provenant des affrontements se retournaient contre les forces de l'ordre. Aujourd'hui il n'existe pas de littérature sur la coopération (comme définie dans le cadre de ce mémoire) entre des entités naturelles (vent, eau, terre...) et les humain.e.s. On retrouve néanmoins des études anthropologiques sur les liens que peuvent entretenir les sociétés humain.e.s à l'eau comme l'a fait Veronica Strang dans son livre *Water*,

Nature and Culture. En se basant sur l'analyse de Thomas Wright de ce livre, il est expliqué que l'auteur aborde les rapports entre humains et eau notamment dans les visions symboliques de cette dernière (Wright, 2017). Cette approche anthropologique amène à réfléchir sur les différents rapports à l'eau des sociétés et comment cela impacte sa gestion. Il serait néanmoins intéressant d'explorer la coopération entre humains et eau non seulement pour enrichir le savoir, mais aussi peut-être pour apporter un nouvel angle de réflexion sur la gestion de l'eau. Pour cela, revoir la définition de la coopération pourrait être un point de départ.

Daniel rapporte plus tard dans l'entretien que la notion de commun devrait aussi s'ouvrir aux non-humains. Repenser notre gestion des communs et plus particulièrement de l'eau en incluant les non-humains semble être un concept lointain quand on est dans un système particulièrement anthropocentrique. En effet, les méga-bassines ont été construites pour répondre à un besoin humain seulement et bien que des études d'impact aient été réalisées, les non-humains n'ont pas été particulièrement pris en compte dans les décisions. Pour Veronica Strang, il est nécessaire de donner une voix aux non-humains dans les processus décisionnels qui impactent les écosystèmes. Plus loin encore, elle estime que l'eau elle-même devrait être représentée dans les discussions et prises de décisions. Si ce concept semble abstrait et difficile à mettre en œuvre, il a déjà été utilisé en Nouvelle-Zélande dans le cadre de décision sur la rivière Whanganui. L'inclusion de telles représentations participerait à une démocratie encore plus représentative et permettrait d'envisager la gestion de l'eau de manière plus juste et plus durable (Strang, 2021).

VI/ Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif de comprendre la notion de bien commun appliquée à l'eau et les dynamiques de conflits et coopérations qui en découlent au sein des groupes qui la défendent. L'étude de cas semble bien refléter ce qui peut émerger dans un cadre de lutte pour un bien commun.

Bien que le lien entre les notions de l'eau en tant que communs, de conflits et de coopérations semble complexe, varié, ces notions n'ont jamais été traitées ensemble à échelle locale en France. Pourtant des luttes portant sur l'accaparement de ressources considérées comme communes sont fréquentes, y compris au niveau mondial. Ces luttes ne sont cependant pas traitées de la même manière selon le régime politique en place, qui affecte largement l'issue de ces protestations et la gestion de l'eau.

Dans le cas de la France en tout cas, il a été vu que la définition de l'eau comme commun n'est pas portée par tou.te.s et pas de la même manière. Or la vision de cette ressource vitale modifie la manière dont elle sera gérée. Bien que les politiques françaises aient tenté d'imposer des niveaux de décentralisation dans la gestion de l'eau, on constate que ce système n'est pas représentatif démocratiquement et que de nouvelles formes de prises de décisions pourraient être mises en place, idéalement sous le signe de la coopération. Implanter de nouvelles formes de savoirs et de représentations des entités affectées par les projets sont des propositions innovantes et à creuser.

Comme Franscesca Belloti l'avait révélé, les biens communs sont aussi vecteurs de bien relationnel. L'indignation face aux retenues de substitution a mené des milliers de manifestant.e.s à se réunir, et, malgré leurs divergences d'opinions (pourtant importantes dans le monde du militantisme), les a menés à coopérer. C'est bien au nom du bien commun que cette dynamique a pu émerger. La défense d'un bien commun peut, comme nous l'avons vu aussi mener à des conflits. Ces derniers n'ont pas que des issues « négatives ». La violence opérée ne justifie rien et n'aurait pas dû atteindre un tel niveau. La répression particulièrement intense, l'importance du nombre de blessé.e.s ont néanmoins permis de mettre en lumière la lutte contre les méga-bassines dans le débat public et *in fine*, probablement participé aux révisions des projets menant à une annulation de 15 retenues de substitution.

La médiatisation pose néanmoins question s'il faut attendre des événements tragiques pour discuter des sujets concernant l'ensemble de la population, cela peut générer une perte de temps pour la résolution des problématiques environnementales à l'heure où nous sommes dans une situation d'urgence climatique.

Bien sûr, les enjeux sociaux ne doivent pas non plus être ignorés dans le débat : la colère des agriculteur.ice.s est légitime quant à la dégradation continue de leurs conditions économiques et environnementales. Néanmoins, la question du modèle agricole soulève un problème de fond, un problème de structure et d'adaptation au dérèglement climatique. Si des solutions sont apportées pour répondre aux problématiques écologiques et sociales sont pertinentes et ne rentrent pas dans une logique de mésadaptation, elles sont largement à prendre en compte. Au-delà de solutions techniques, des changements structurels comme abordés pourraient également apaiser les tensions, mieux participer à l'atténuation et à l'adaptation face au dérèglement climatique. C'est aussi tout un système économique à revoir puisque les solutions apportées sont aussi parfois les plus coûteuses ou bien leur rendement économique n'est pas observable aussi rapidement que les montants des exportations issues de monocultures. On l'a vu avec le mouvement des agriculteur.ice.s en février 2024, avec une mobilisation importante pour dire leur colère face notamment aux restrictions sur les pesticides prévus dans le cadre du Green Deal européen. Au-delà d'aides financières ou simplifications administratives, iels réclamaient également de meilleures conditions de travail et de meilleurs revenus. La crise s'est momentanément soldée par l'abandon des restrictions prévues, pour autant, sans aucune garantie sur l'amélioration des revenus. Et avec une difficulté supplémentaire face au changement climatique et des problèmes dus à la perte de la biodiversité pourtant à l'origine de la culture de la terre et un tarissement des eaux douces.

La question de l'eau va s'intensifier au fil des années avec sa raréfaction et la détérioration de sa qualité. Au-delà des échelles locales, et on l'observe déjà à l'échelle internationale, de nouveaux conflits risquent d'émerger ou de gagner en intensité autant qu'en nombre. La question de qui participe à la gestion du commun reste en suspens puisque l'eau n'a pas de frontières et les décisions, même à échelle locale, peuvent entraîner des répercussions à échelle globale. Pourtant, la décentralisation du pouvoir sur l'eau semble être la solution la plus propice à la meilleure gestion de l'eau en tant que bien commun.

Mon mémoire démontre que le conflit et la coopération ne sont pas des concepts à traiter de manière binaire puisque les deux s'influencent et se répondent. Les réseaux et relations militant.e.s tissés lors du week-end ne sont pas temporaires, la répression importante par les forces

de l'ordre a attisé la colère des manifestant.e.s et renforcé les liens de solidarité entre ces-dernier.e.s. Tout comme le conflit qu'a porté le ministère de l'Intérieur en qualifiant les manifestant.e.s présent.e.s d' « écoterroristes » et tenté, sans succès de dissoudre le mouvement des Soulèvement de la Terre. L'effet paradoxal qui en a résulté est la création de nombreuses antennes de ce collectif qui grandit encore et s'étend en Europe avec une antenne en Suisse et une en Belgique. L'appel à se réunir à nouveau à la mi-juillet 2024 permettra de mesurer ces dynamiques-là. Il sera alors intéressant d'observer les réseaux qui se consolideront où s'évanouiront lors de cette prochaine manifestation.

Annexe

Annexe 1 : Questionnaire pour les entretiens

Partie I : Présentation et définitions

- Présentation : nom/pseudo, métier (si iels le veulent)
- Comment tu définirais l'eau ?
 - Est-ce une ressource, un besoin vital, une entité, un droit, un moyen de permettre l'agriculture (quel type d'agriculture ?)
 - Quelle en est ta vision personnelle ?
- Si je te dis le mot « commun » à quoi cela te fait-il penser ?
 - Cela te semble-t-il adéquat dans le cas de l'eau ?
 - Si oui, dans quelle mesure ?
 - Si non pourquoi ?

Partie II : Vision et ressentis vis-à-vis des relations en place lors du WE.

- Position face au MB, rôle lors du WE, comment t'es-tu retrouvé à St Soline le 25 mars ?
- Quels sont les réseaux d'organisation qui ont permis la mise en place de ce week-end ? et ta participation dans celui-ci ?
 - Quelles relations as-tu vu se tisser ?
 - *Si trop axé sur la coopération* : Quel autre type de relation as-tu observé ?
 - *Si toujours rien, demander s'il y a eu des tensions.*
- Quel type de coopération as-tu observé ?
 - Y en-a-t-il qui t'ont surpris ?
- Quel type de tension y a-t-il eu ?
 - Y en-a-t-il qui t'ont surpris ?
- Identifies-tu ces tensions comme des conflits ?
 - Pourquoi ?

Partie III : élargissement et recul/retour sur les différentes notions/perceptions

- Il y a eu une forte médiatisation de ces événements et donc de la problématique des MB, as-tu l'impression que ces relations observées/ressenties ont été bien abordées ?
- Ta position et tes relations ont-elles eu un impact sur ton entourage ? Quelle forme de relation ?
- Ces événements ont-ils impacté ta vision de l'eau ?
 - *Si considère l'eau comme un bien commun* : Ta vision de bien commun a-t-elle évoluée aussi ?
- Comment verrais-tu la gestion de l'eau aujourd'hui dans un contexte de polarisation ?
 - Quel type de mesure, d'organisation faudrait-il pour améliorer la situation ?

Bibliographie

- Abasq, L. (2022). *Simulation du projet 2021 de réserves de substitution de la Coopérative de l'eau des Deux-Sèvres*.
- Arenas, A., Camacho, J., Cuesta, J. A., & Requejo, R. J. (2011). The joker effect : Cooperation driven by destructive agents. *Journal of Theoretical Biology*, 279(1), 113-119.
<https://doi.org/10.1016/j.jtbi.2011.03.017>
- Arrêté inter-préfectoral portant autorisation unique au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 concernant la construction et l'exploitation de 19 réserves de substitution par la Société Coopérative Anonyme de l'eau des Deux-Sèvres., 82 (2017).
- Article L210-1—Code de l'environnement—Légifrance*. (2022).
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006832978/
- Aubertin, Bouleau, Bourrié, Chomel, Ducharne, Gascuel, Itier, King, Déaut, Lemaire, Michel, Souchon, & Vialle. (2023). *Les retenues de substitution : Du cas de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres) aux conditions générales de leur déploiement*. académie d'agriculture de France.
- Ayphassorho & Renoult. (2018). *Retenues de substitution d'irrigation dans les Deux-Sèvres* (CGEDD n° 012308-01). Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et l'alimentation.
- Bakker, K. (2007). The “Commons” Versus the “Commodity” : Alter-globalization, Anti-privatization and the Human Right to Water in the Global South. *Antipode*, 39(3), 430-455. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2007.00534.x>
- Belotti, F. (2015). Political participation and commons : The case study of the “Water Common Good” referendum. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 35(9/10), 649-665. <https://doi.org/10.1108/IJSSP-10-2014-0093>
- Bichsel, C. (2016). *Water and the (Infra-)structure of Political Rule : A Synthesis*. 9(2).
- Boyatzis, R. (1998). *Transforming qualitative information : Thematic analysis and code development*. Sage Publications.
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>

- Brinkmann, S. (2016). Methodological breaching experiments : Steps toward theorizing the qualitative interview. *Culture & Psychology*, 22(4), 520-533.
<https://doi.org/10.1177/1354067X16650816>
- Calvo-Mendieta, I., Petit, O., & Vivien, F.-D. (2014). Patrimoine, bien commun et capital naturel : Débat conceptuel et mise en perspective dans le domaine de la gestion de l'eau. *Économie appliquée*, 67(4), 101-124. <https://doi.org/10.3406/ecoap.2014.3691>
- Carey, S. C. (2006). The Dynamic Relationship Between Protest and Repression. *Political Research Quarterly*, 59(1), 1-11. <https://doi.org/10.1177/106591290605900101>
- Chenoweth, E., Perkoski, E., & Kang, S. (2017). State Repression and Nonviolent Resistance. *Journal of Conflict Resolution*, 61(9), 1950-1969.
<https://doi.org/10.1177/0022002717721390>
- Collectif du Lorient. (2024). *Avoir 20 ans à Sainte-Soline* (La Dispute).
- Cubel, M., & Sanchez-Pages, S. (2021). Property Out of Conflict : A Survey and Some New Results: *Revue d'économie Politique*, Vol. 130(6), 891-927.
<https://doi.org/10.3917/redp.306.0049>
- Damonte, G. H. (2019). The constitution of hydrosocial power : Agribusiness and water scarcity in Ica, Peru. *Ecology and Society*, 24(2), art21. <https://doi.org/10.5751/ES-10873-240221>
- Defeuilley. (2024). *L'eau redevient un bien commun à préserver* [Reporterre].
<https://reporterre.net/Il-faut-sortir-l-eau-de-l-imaginaire-marchand>
- Drury, J., & Reicher, S. (1999). The Intergroup Dynamics of Collective Empowerment : Substantiating the Social Identity Model of Crowd Behavior. *Group Processes & Intergroup Relations*, 2(4), 381-402. <https://doi.org/10.1177/1368430299024005>
- Esteban, E., & Dinar, A. (2013). Cooperative Management of Groundwater Resources in the Presence of Environmental Externalities. *Environmental and Resource Economics*, 54(3), 443-469. <https://doi.org/10.1007/s10640-012-9602-2>
- Farias, C. (2017). That's What Friends Are For : Hospitality and affective bonds fostering collective empowerment in an intentional community. *Organization Studies*, 38(5), 577-595. <https://doi.org/10.1177/0170840616670437>
- Flesher Fominaya, C. (2010). Collective Identity in Social Movements : Central Concepts and Debates. *Sociology Compass*, 4(6), 393-404. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2010.00287.x>
- France Télévision (Réalisateur). (2023, avril 7). *Manifs : La guerre est déclarée ? - Complément d'enquête*. <https://www.youtube.com/watch?v=RY9aShzo83k>

- Gestion de l'eau en France*. (2023, août 8). Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-leau-en-france>
- Gleick, P. H., & Shimabuku, M. (2023). Water-related conflicts : Definitions, data, and trends from the water conflict chronology. *Environmental Research Letters*, 18(3), 034022. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/acbb8f>
- Gravante, T., & Poma, A. (2016). *Environmental self-organized activism : Emotion, organization and collective identity in Mexico*. 36(9/10), 647-661. <https://doi.org/10.1108/IJSSP-11-2015-0128>
- Grimonprez, B. (2019). *Le stockage agricole de l'eau : L'adaptation ideale au changement climatique ?*
- Hetzel, M. P., & Boudié, M. F. (2023). *Au nom de la comission d'enquête sur la structuration, le financement, les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023, ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements*,. 23.
- Hileman, J., Hicks, P., & Jones, R. (2016). An alternative framework for analysing and managing conflicts in integrated water resources management (IWRM) : Linking theory and practice. *International Journal of Water Resources Development*, 32(5), 675-691. <https://doi.org/10.1080/07900627.2015.1076719>
- Hommel, T., & Godard, O. (2002). Trajectoire de contestabilité sociale et production d'OGM à usage agricole. *Économie rurale*, 270(1), 36-49. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2002.5325>
- Hugues, A. (2021). *Changement climatique, eau, agriculture* (012819-01). Ministère de la transition écologique et Ministère de l'agriculture et l'alimentation.
- Hutchins, B., & Lester, L. (2006). Environmental protest and tap-dancing with the media in the information age. *Media, Culture & Society*, 28(3), 433-451. <https://doi.org/10.1177/0163443706062911>
- Intergovernmental Panel On Climate Change (Ipc). (2023). *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability : Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009325844>
- Jasper, J. M. (2014). *Constructing Indignation : Anger Dynamics in Protest Movements*.
- Joubert. (2021). *La mortalité par suicide dans le Système national des données de santé (SNDS), approche méthodologique et résultats pour le régime agricole en 2015*.

- Klatch, R. E. (2004). The Underside of Social Movements : The Effects of Destructive Affective Ties. *Qualitative Sociology*, 27(4), 487-509.
<https://doi.org/10.1023/B:QUAS.0000049244.69218.9c>
- Koebele, E. A. (2019). Integrating collaborative governance theory with the Advocacy Coalition Framework. *Journal of Public Policy*, 39(1), 35-64.
<https://doi.org/10.1017/S0143814X18000041>
- La Confédération paysanne, syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs.* (s. d.). Consulté 16 mai 2024, à l'adresse
https://www.confederationpaysanne.fr/gen_article.php?id=8&t=Qui%20sommest-nous%20?
- L'eau en France : Ressource et utilisation – Synthèse des connaissances en 2022.* (2023). Données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2022>
- Lee, K., Hare, D., & Blossey, B. (2024). *Measuring perceived fitness interdependence between humans and non-humans.* 6. <https://doi.org/10.1017/ehs.2024.10>
- Lester, L., & Hutchins, B. (2012). The power of the unseen : Environmental conflict, the media and invisibility. *Media, Culture & Society*, 34(7), 847-863.
<https://doi.org/10.1177/0163443712452772>
- Maeckelbergh, M. (2009). The will of the many : How the alterglobalisation movement is changing the face of democracy. (*No Title*).
<https://cir.nii.ac.jp/crid/1130282271494980480>
- Mahuet, A. (2023, mars 17). « Maintenant, c'est la colère qui parle » : Les opposants à la réforme des retraites promettent de durcir le mouvement. *France info*.
https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/reportage-maintenant-c-est-la-colere-qui-parle-les-opposants-a-la-reforme-des-retraites-promettent-de-durcir-le-mouvement_5716574.html
- Mancilla García, M., Hileman, J., & Bodin, Ö. (2019). Collaboration and conflict in complex water governance systems across a development gradient : Addressing common challenges and solutions. *Ecology and Society*, 24(3), art28. <https://doi.org/10.5751/ES-11133-240328>
- MANOMETRE. (s. d.). *SAINTE - SOLINE, la guerre de l'eau*. Consulté 16 mai 2024, à l'adresse
<https://soundcloud.com/user-219794151/sainte-soline-mixdef-34min-230429>

- Mazzocco (Réalisateur). (2023). *De l'Eau Jailli le Feu* [Documentaire].
- Melucci, A. (1996). The process of collective identity. In *Social Movements and Culture* (Hank Johnston and Bert Klandermans, p. 68-86).
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2023). *Infographie—Le secteur agricole & agroalimentaire, une puissance à l'export, stratégique pour l'économie du pays*. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/infographie-le-secteur-agricole-agroalimentaire-une-puissance-lexport-strategique-pour-leconomie-du>
- Morera, R. (2023). Water, Politics and Society : A look at a major work: Consensus en conflit as seen from France. *TSEG - The Low Countries Journal of Social and Economic History*, 20(3), 145-159. <https://doi.org/10.52024/tseg.17734>
- Nowak, M. A. (2012). Evolving cooperation. *Journal of Theoretical Biology*, 299, 1-8.
<https://doi.org/10.1016/j.jtbi.2012.01.014>
- Nugent, E. R. (2020). The Psychology of Repression and Polarization. *World Politics*, 72(2), 291-334. <https://doi.org/10.1017/S0043887120000015>
- Pacific Institute. (2023). *Water Conflict – World Water*. <https://www.worldwater.org/water-conflict/>
- Pfeiffer, E., & Leentvaar, J. (2013). Knowledge leads, policy follows? Two speeds of collaboration in river basin management. *Water Policy*, 15(S2), 282-299.
<https://doi.org/10.2166/wp.2013.024>
- Polletta, F., & Jasper, J. M. (2001). Collective Identity and Social Movements. *Annual Review of Sociology*, 27(1), 283-305. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.27.1.283>
- Ravnborg, H. M., Bustamante, R., Cissé, A., Cold-Ravnkilde, S. M., Cossio, V., Djiré, M., Funder, M., Gómez, L. I., Le, P., Mweemba, C., Nyambe, I., Paz, T., Pham, H., Rivas, R., Skielboe, T., & Yen, N. T. B. (2012). Challenges of local water governance : The extent, nature and intensity of local water-related conflict and cooperation. *Water Policy*, 14(2), 336-357. <https://doi.org/10.2166/wp.2011.097>
- Ruttan, L. M. (1998). Closing the commons : Cooperation for gain or restraint? *Human Ecology*, 26(1), 43-66. <https://doi.org/10.1023/A:1018744816814>
- Scheraga, J., & Grambsch, A. (1998). Risks, opportunities and adaptation to climate change. *Climate Research*, 11, 85-95. <https://doi.org/10.3354/cr011085>
- Schill, C., Wijermans, N., Schlüter, M., & Lindahl, T. (2016). Cooperation Is Not Enough— Exploring Social-Ecological Micro-Foundations for Sustainable Common-Pool Resource Use. *PLOS ONE*, 11(8), e0157796. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0157796>

- Schlager. (2012). *Rationality, Cooperation, and Common Pool Resources*.
<https://doi.org/10.1177/0002764202045005005>
- Seward, P., & Xu, Y. (2019). The case for making more use of the Ostrom design principles in groundwater governance research : A South African perspective. *Hydrogeology Journal*, 27(3), 1017-1030. <https://doi.org/10.1007/s10040-018-1899-7>
- Sivakumar, B. (2011). Water crisis : From conflict to cooperation—an overview. *Hydrological Sciences Journal*, 56(4), 531-552. <https://doi.org/10.1080/02626667.2011.580747>
- Solomon, D., Lehmann, J., Fraser, J. A., Leach, M., Amanor, K., Frausin, V., Kristiansen, S. M., Millimouno, D., & Fairhead, J. (2016). Indigenous African soil enrichment as a climate-smart sustainable agriculture alternative. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14(2), 71-76. <https://doi.org/10.1002/fee.1226>
- SOULÈVEMENTS DE LA TERRE. (s. d.). *Ossature, enveloppes charnelles et actes des Soulèvements de la Terre*. PDF Host. Consulté 18 mai 2024, à l'adresse https://pdfhost.io/view/A851WOM7._OSSATURE_ENVELOPPES_CHARNELLES_ET_ACTES_DES_SOULVEMENTS_DE_LA_TERRE
- Stassart, P. M., Baret, P., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., & Vissser, M. (2012). *L'agroécologie : Trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables*.
<https://orbi.uliege.be/handle/2268/130063>
- Strang, V. (2021). Envisioning a sustainable future for water. *Journal of Water Supply: Research and Technology-Aqua*, 70(4), 404-419. <https://doi.org/10.2166/aqua.2020.101>
- Thompson, A. (2023). Environmental and social impacts of agricultural biodiversity degradation from the ultra-processed food industry. *InterNaciones*, 24, 141-164.
<https://doi.org/10.32870/in.vi24.7235>
- Truong. (2023, mai 17). L'« écoterrorisme », une arme politique pour discréditer la radicalité écologiste. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/05/17/1-ecoterrorisme-une-arme-politique-pour-discrediter-la-radicalite-ecologiste_6173782_3232.html
- Valé & Renaud. (2020). *Les retenues d'eau comme solution d'adaptation au changement climatique ? Synthèse bibliographique et retours d'expériences*.
- van Koppen, B., Rojas, V. C., & Skielboe, T. (2012). *Project Politics, Priorities and Participation in Rural Water Schemes*. 5(1).
- VigiEau*. (2023). <https://vigieau.gouv.fr>

- Wolf, A. T. (2007). Shared Waters : Conflict and Cooperation. *Annual Review of Environment and Resources*, 32(1), 241-269. <https://doi.org/10.1146/annurev.energy.32.041006.101434>
- Wright, T. (2017). *Veronica Strang : Water: Nature and Culture* (Vol. 45, Numéro 5, p. 719-720). Springer Nature B.V. <https://doi.org/10.1007/s10745-017-9935-0>
- Zhosan, D., & Gardner, R. (2013). Problems of the commons : Group behavior, cooperation and sanctioning in a two-harbor experiment. *Environment and Development Economics*, 18(1), 7-25. <https://doi.org/10.1017/S1355770X12000381>